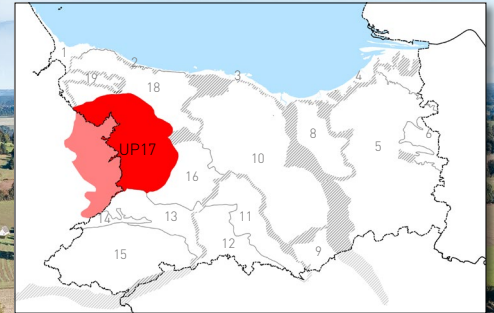
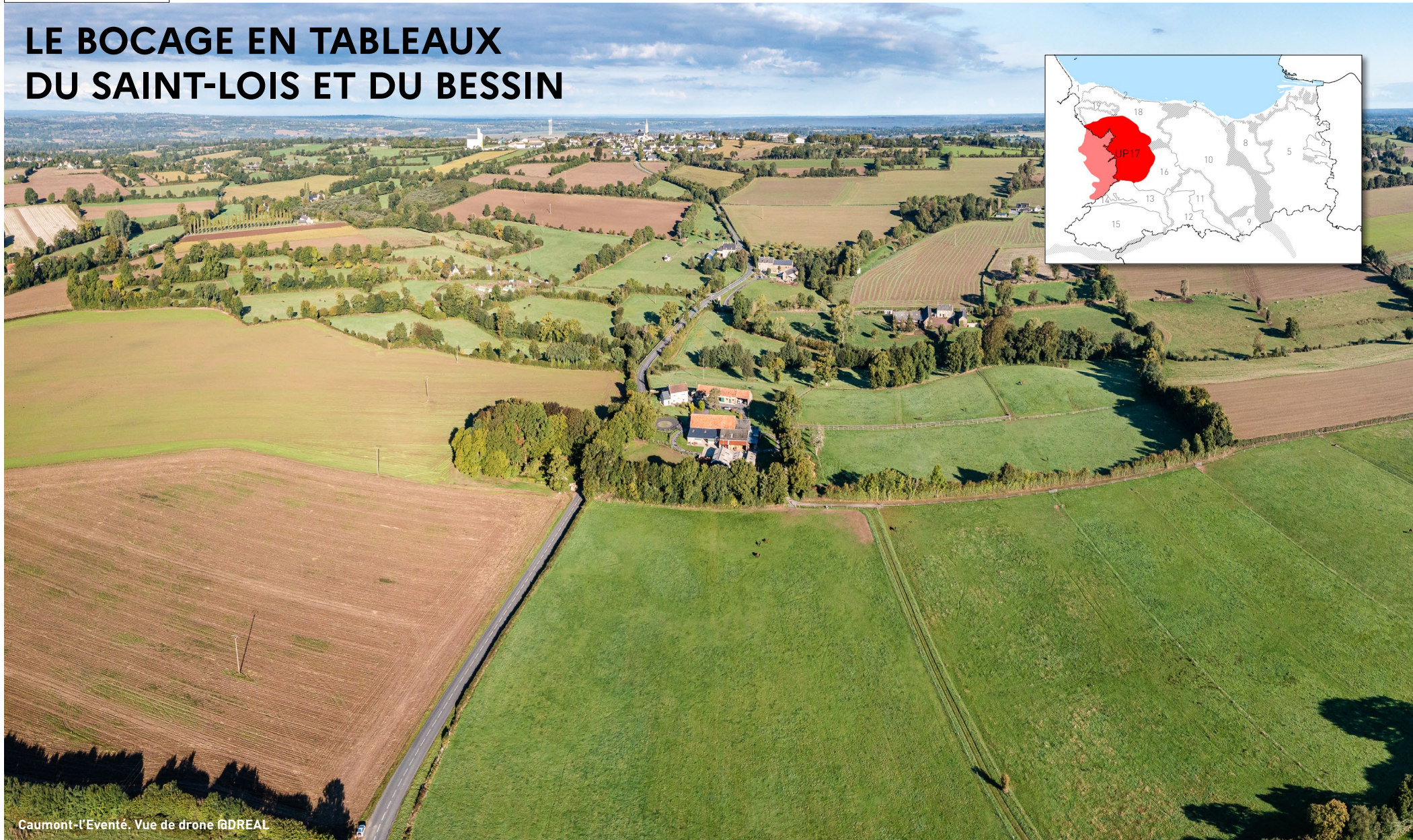


LE BOCAGE EN TABLEAUX DU SAINT-LOIS ET DU BESSIN



Caumont-l'Éventé. Vue de drone ©DREAL



UNITÉ PAYSAGÈRE

Le livret caractérise une **unité paysagère** du département. D'après le guide du Ministère «Les Atlas de Paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages » :

Une unité paysagère désigne une partie continue de territoire cohérente d'un point de vue paysager. Ce « paysage donné » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité. Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou « floues ».

*Certains éléments de paysages sont en interaction. Les systèmes que forment ces éléments de paysages dessinent **les structures paysagères**. Celles-ci distinguent l'unité paysagère étudiée de celles qui l'entourent. Ce sont elles qui caractérisent un paysage. Ces structures paysagères intègrent trois dimensions : topographique, fonctionnelle et symbolique.*

SOURCES DES CARTES

Localisation

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Carte des paysages

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Anciennes UP >

Relief-Hydrographie

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Zones humides surfaciques 2020 > DDT38

Agriculture / Boisements

- RPG 2020 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Bâti

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Monuments historiques et SPR > Ministère Culture
- Sites inscrits classés > DREAL

Carte des évolutions

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

CITATIONS DE L'INVENTAIRE DES PAYSAGES DE BASSE-NORMANDIE DE 2001

Dans le cadre de l'actualisation de l'Inventaire réalisé en 2001, des passages en sont cités pour caractériser les unités paysagères.

Ils expriment des éléments de connaissance des paysages, des évolutions ou des permanences.

Ils sont mis en lumière par les **encarts bleus**, écrits en italique et entre guillemets >

Les encarts bleus peuvent également servir à citer d'autres sources, mentionnées dans les encarts.

« Textes issus de l'Inventaire des paysages de Basse-Normandie de 2001. »

LES REPRÉSENTATIONS SOCIOCULTURELLES DES PAYSAGES

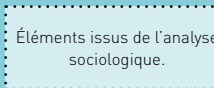
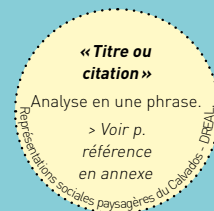
Les livrets présentent les représentations sociales des paysages relevant des modèles globaux et locaux. Les représentations du modèle global, sont issues du travail d'analyse des représentations iconographiques (peintures, littérature grise, sites web, etc.) réalisé en annexe des livrets UP. Des références à ce travail sont indiquées dans le livret sous la forme d'un encart jaune arrondi. D'autre part, les représentations du modèle local sont issues du travail réalisé en ateliers tout au long de la démarche, avec les acteurs locaux. Les références à ce travail sont indiquées sous la forme d'encart bleus.

• Représentations iconographiques socioculturelles (« modèle global »)

« Les modèles globaux renvoient à une culture académique et aux représentations paysagères véhiculées par les arts : la littérature, ou la peinture mais aussi la photographie ou le cinéma... Cette échelle évoque les processus d'« artialisation » qu'avait mis en évidence Alain Roger (Court traité du paysage, 1997). Elle renvoie également aux différents stéréotypes véhiculés par les médias : la presse, la télévision et les sites web touristiques... » (voir Cadiou Nathalie et Luginbühl Yves. 2. Modèles paysagers et représentations du paysage en Normandie-Maine. In Paysage au pluriel, édité par Claudie Voisenat, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1995). ► **Voir l'étude des représentations sociales commandée par la DREAL, et réalisée en 2023 par Clément Briandet.**

• Représentations sociales issues des ateliers (« modèle local »)

« Les modèles locaux font référence à la culture locale, aux rapports sociaux qui interviennent dans les représentations que les populations se forgent du paysage. » (voir N.C. & Y.L. Paysage au pluriel) Ces représentations et systèmes de valeurs locaux complètent et s'articulent aux modèles globaux. Mais ils en sont parfois bien différents. L'Atlas intègre la prise en compte des modèles locaux à travers les nombreuses productions réalisées au cours des ateliers avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI). ► **Voir annexe méthodologique des ateliers.**



LE PATRIMOINE VISUEL : POINTS DE VUE ET ITINÉRAIRES PAYSAGERS

L'étude propose une cartographie (non exhaustive) du « patrimoine visuel ». Cette cartographie a été construite à partir de sources multiples :

- Les points de vue reconnus et institutionnels, voir historiques : localisés sur le Scan 25 de l'IGN, faisant l'objet d'un ensemble d'illustrations et de représentations consultables dans les offices de tourisme, dans les guides (notamment le guide vert) et sur les sites web des collectivités.
- Les points de vue « profanes », issus des ateliers avec les EPCI, des observations de terrain des paysagistes et des échanges avec le comité technique.

TENDANCE D'ÉVOLUTION PAYSAGÈRES - RECONDUCTION À PARTIR D'ORTHOPHOTOGRAPHIES

Les évolutions paysagères sont illustrées par des reconductions de photographies aériennes sur des secteurs caractéristiques de l'unité. Les reconductions sont réalisées sur un pas de temps pouvant aller de 1960 à 2020 ou de 2000 à 2020, selon l'intérêt des évolutions qu'elles présentent. L'analyse des reconductions s'appuie sur de l'observation des photographies et sur des données IGN pour les bâtiments (BDTopo 2020).

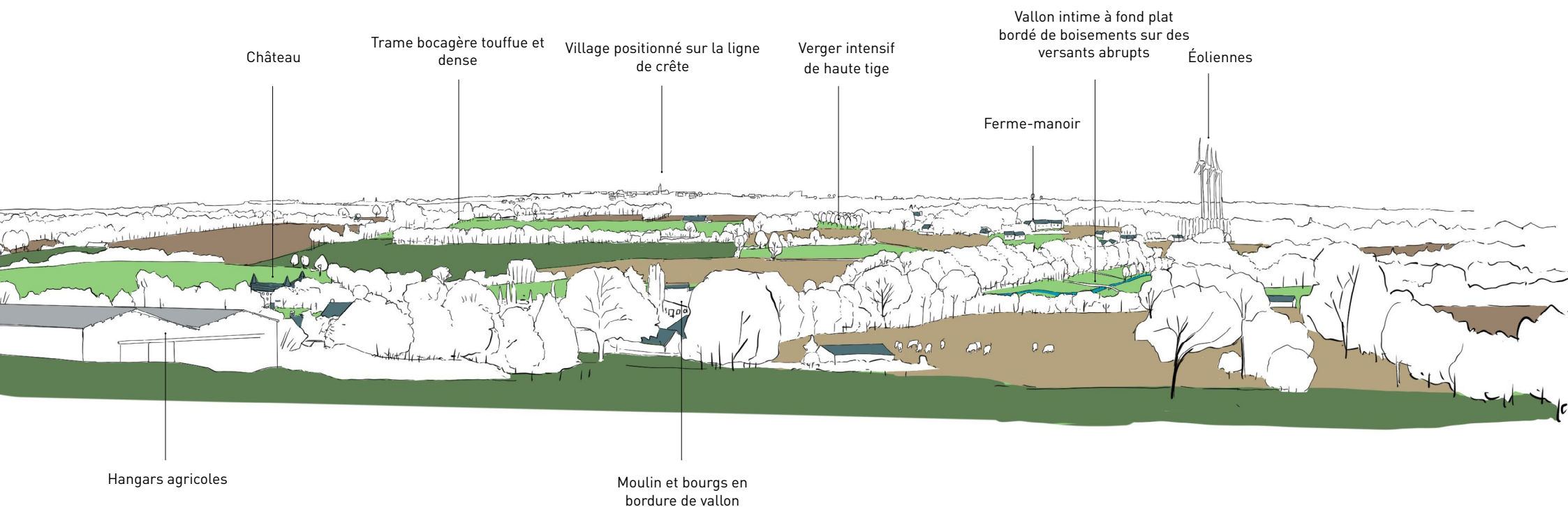
CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

De manière générale, les photos sont issues des campagnes de terrain du groupement Passeurs © (sauf mentions). Les photographies prises au drone sont fournies par la DREAL.

SOMMAIRE


Mode d'emploi du livret	2
Sommaire	3
À premières vues	4
IDENTIFICATION DES PAYSAGES	5
Intitulé, délimitation et éléments de situation	7
Limites paysagères	8
COMPOSANTES PAYSAGÈRES	10
La géologie, le relief et l'hydrographie	12
Le relief et l'hydrographie	13
L'agriculture et les boisements	14
L'urbanisation, les équipements, les sites et les paysages protégés	15
Paysages institutionnalisés, reconnus et protégés	16
Les représentations locales des paysages	17
Les belvédères et routes paysages	18
STRUCTURES PAYSAGÈRES	19
Le bocage en tableaux entrecoupé de vallons boisés	21
- Le bocage en tableaux	22
- Les vallons boisés intimes et humides	24
ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGERS	26
Les grandes tendances des évolutions	28
Exemple d'un secteur représentatif	29
Paysages en évolution, paysages en débats	30
Les dynamiques par structure paysagère	31
Les communes de l'unité paysagère	37



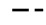
À PREMIÈRE(S) VUE(S)



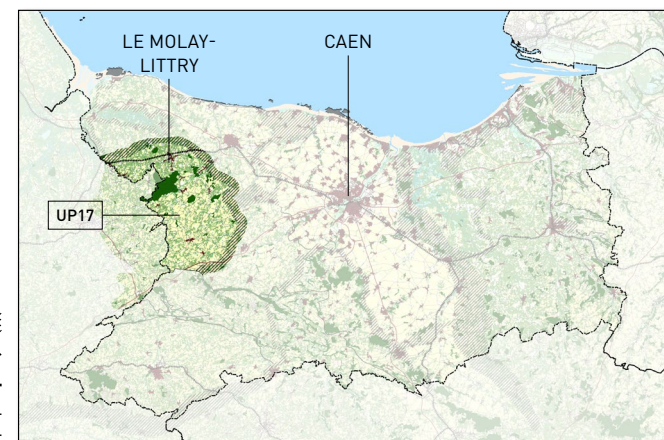
L'unité paysagère du bocage en tableaux du Saint-Lois et du Bessin se situe à l'est du département à la frontière avec le département de la Manche. Le bocage en tableaux du Bessin ne présente qu'une partie de son ensemble, l'autre se développant dans le département de la Manche à l'ouest et au sud. Seul le secteur présent dans le Calvados sera ici décrit et analysé. Les tableaux du Bessin prennent place au sud des marais du Bessin et prennent fin dans les hauteurs boisées du pays Virois.

Le bocage en tableaux du Saint-Lois et du Bessin est essentiellement rural. La ville de Saint-Lô, constituant le pôle urbain de l'unité est située dans le département voisin. Dans la partie calvadosienne, seuls quelques villages structurent la trame urbaine : Caumont-L'Eventé, Balleroy, Le Molay-Littry. Et de nombreux hameaux et des petits bourgs accompagnés de châteaux sont régulièrement et densément répartis sur le territoire. Le bocage régulier du damier du Bessin remonte progressivement dans l'unité des tableaux du Bessin. Les caractéristiques paysagères sont similaires au nord de l'unité puis s'estompent en descendant au sud de l'unité. Le bocage en tableau du Bessin est reconnu pour ces larges versants se faisant face. Les versants quadrillés de haies bocagères structurent les paysages de l'unité sur ces larges collines.

 L'ensemble paysager s'étend sur les départements de la **Manche**
Le présent livret concerne la partie calvadosienne

Limite d'unité paysagère épaisse 
Limite d'unité paysagère nette 
Limite départementale 

Unité paysagère n°17 «Le bocage en tableaux du Saint-Lois et du Bessin».
Carte des unités paysagères du Calvados et de leurs limites nettes ou épaisses - 2022.





A

IDENTIFICATION DES PAYSAGES

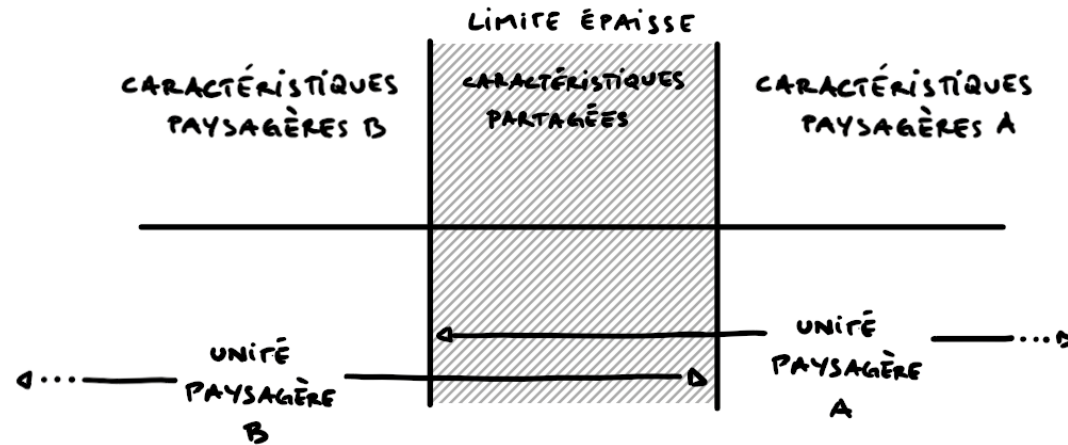
Sallen.

ACTUALISATION DE L'INTITULÉ ET DES PRINCIPES DE DÉLIMITATION

- Identification des paysages

« Par identification d'un paysage, on entend l'exposé, dans un Atlas de paysages, des limites et du nom d'une unité paysagère. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



La définition des principes a ainsi mené à distinguer deux grandes typologies de limites :

- Les **limites nettes**, formées par les basculements francs entre deux unités, par un relief marqué, une lisière ou un changement radical d'occupation du sol, pouvant être représentées par un trait fin sur une carte.
- Les **limites « épaisses »**, en fondu ou dégradé subtil, formées par des basculements lents entre deux unités. Elles peuvent être de deux natures :
 - « **stables** », généralement liées à la douceur des changements de relief, aux boisements, etc.
 - « **progressives** », liées à des dynamiques anthropiques comme le développement de l'urbanisation, un changement de pratiques agricoles, sylvicoles ou éventuellement ostréicoles (en mer), ou encore l'installation d'équipements (éoliennes par exemple), voire le changement climatique. Dans ce cas, une évolution future de la limite est à prévoir.

D'autre part, nous considérons qu'une limite, par définition, est toujours **partagée** entre deux unités, qu'elle soit nette ou épaisse. Par conséquent, le cas d'une limite épaisse implique que le territoire de **la limite appartient aux deux unités** à la fois, tel que le schéma suivant l'illustre. Dans les fiches par unité, les territoires des limites épaisses sont représentés de cette manière, qu'elles soient stables ou progressives.

MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **4 Ateliers des Paysages** : ateliers exploratoires (A1, A2, A3, A14).

Un total de **23 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

INTITULÉ

L'intitulé d'une unité paysagère est défini selon les principes définis par le guide des Atlas de paysages du Ministère.

Il demande à ce que la notion de paysage prime avant tout, en croisant des caractéristiques géographiques et anthropiques et un élément de localisation d'ordre toponymique ou socioculturel.

DÉLIMITATION

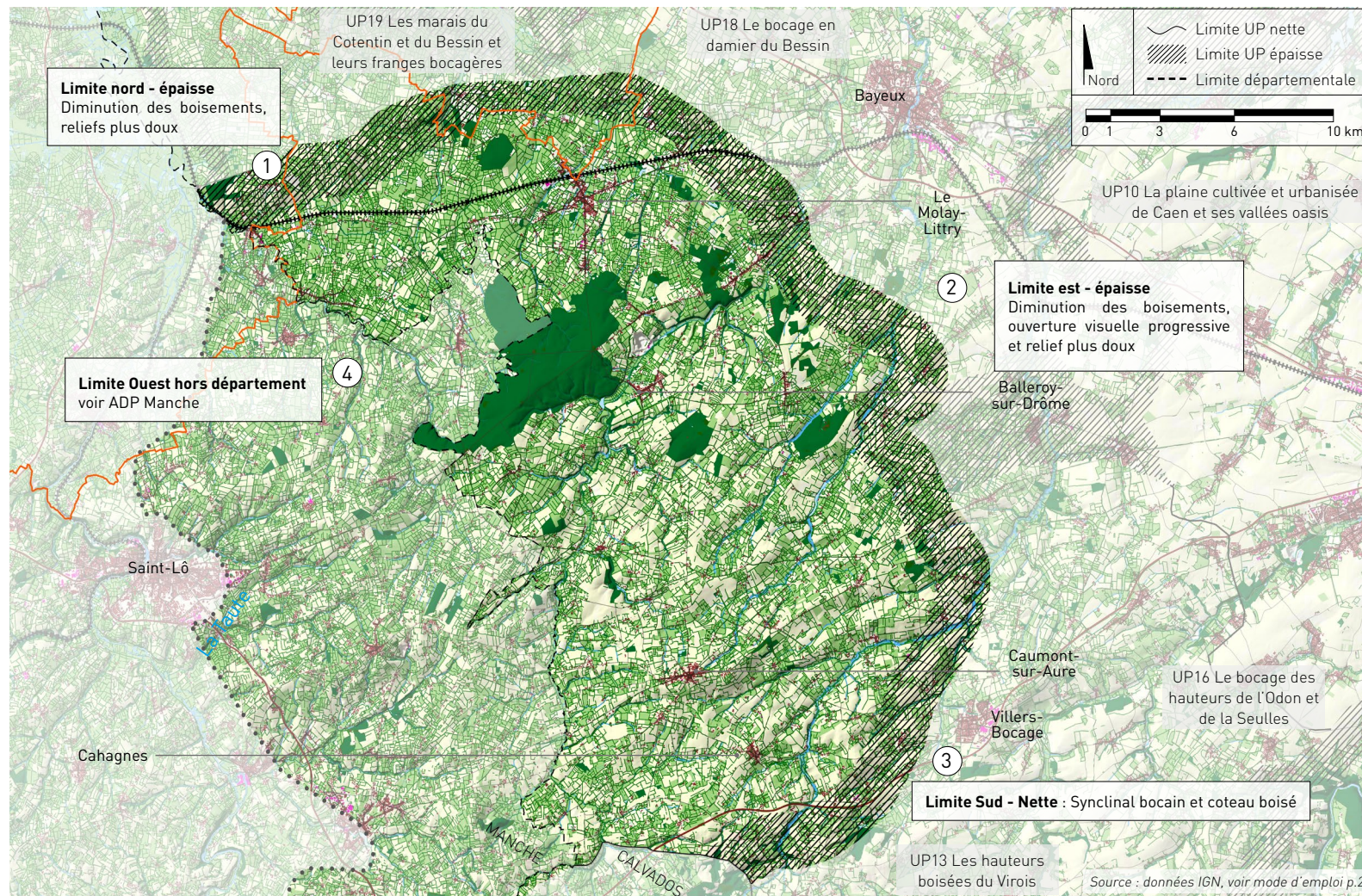
Les principes de délimitation s'appuient sur différents critères, notamment liés à la définition du paysage issue de la Convention Européenne du Paysage : une interaction de facteurs naturels et humains, intégrant une dimension perceptive, socioculturelle.¹ Il s'agit donc de croiser les éléments géographiques : le relief, l'hydrographie et la végétation ; et les éléments anthropiques de l'occupation du territoire : l'urbanisation, l'architecture et l'agriculture, en tenant compte de leur histoire et de leurs évolutions récentes.

Le caractère maritime du département est également un facteur incontournable : l'estran et ses évolutions quotidiennes, les paysages des marées, la vue de la mer et l'appel du large, et bien sûr, la dimension mémorielle profondément inscrite dans les paysages côtiers des plages et de leurs équipements.

Tous ces éléments interviennent dans la définition des limites des unités paysagères, y compris la part de subjectivité du regard de chacun, de son ressenti et de ses représentations. On peut donc partir du principe qu'il existe différentes manières de délimiter des unités paysagères, mais que l'essentiel est d'assurer une cohérence des choix, entre les limites des unités du département elles-mêmes et avec celles des unités des départements voisins, définies précédemment sur l'Orne et la Manche, à venir sur l'Eure et la Seine-Maritime.

Pour plus de détail sur les principes de délimitation, voir le fichier « Méthodologie de l'Atlas du Calvados ».

1. Selon la CEP, le terme « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.



ANCIENNE ET NOUVELLE DÉLIMITATION

Nous proposons de fusionner les deux anciennes unités de l'atlas de 2001 - Le bocage en tableaux et le Bessin méridional boisé - pour créer l'unité du bocage en tableaux du Saint-Lois et du Bessin. Pour l'atlas de la Manche, cette unité a été nommée « Le bocage en tableau du Saint-Lois » pour rattacher à une situation géographique, nous proposons de rajouter à cette appellation le Bessin. L'UP17 est coupée par une limite administrative départementale qui ne constitue pas une limite paysagère.

- ③ - Limite sud marquée nettement par l'unité 13 «Les hauteurs boisées du Virois»
- ② - A l'est, transition paysagère progressive avec l'unité 16 «Le bocage des hauteurs de l'Odon et de la Seulles», les caractéristiques paysagères étant peu différentes, malgré un relief plus ample et des vues plus ouvertes dans l'unité 16.
- ① - Limite nord avec l'unité 18 «le bocage en damier du Bessin », décalée vers le sud par rapport à l'atlas de 2001 puisque cette partie du territoire est moins boisée que le reste de l'unité. L'unité 18 « Le bocage en damier du Bessin» est différent de cette unité dans le fait qu'elle présente un bocage plus clairsemé de cultures et moins de boisements que la présente unité.

Des grandes parcelles de labours et de prairies forment un patchwork dans lequel les haies bien dessinées soulignent le relief ondulé. Les arbres, les haies ou les boisements forment des obstacles visuels nombreux et empêchent les vues dégagées. Des massifs forestiers d'envergure sont présents dans le nord de l'unité, comme la réserve naturelle de Cerisy.

LÉGENDE

- | | | | |
|--|--|--|----------------------|
| | Cours d'eau | | Route départementale |
| | Boisement | | Autoroute |
| | Bocage | | Voie ferrée |
| | Prairie | | |
| | Grande culture | | |
| | Bâti résidentiel, patrimonial, agricole et équipements | | |
| | Activités économiques, artisanales et industrielles | | |

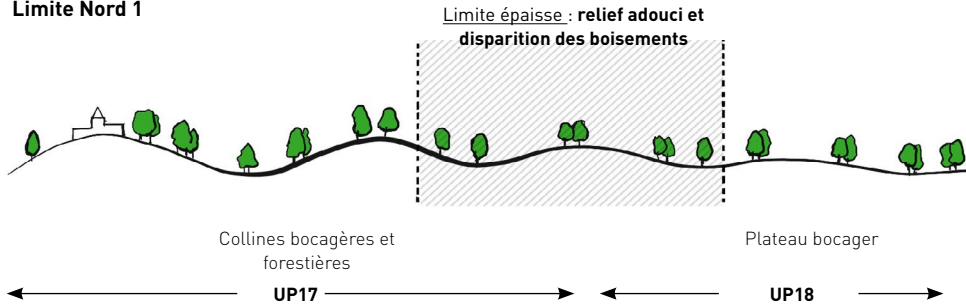
L'INTITULÉ proposé de « Le bocage en tableaux du Saint-Lois et du Bessin » interroge pour la signification et la pertinence du mot « tableaux ». Pour les participants, ce vocable ne semble pas évoquer de façon simple, la succession dynamique et agréable des plans et des paysages qui caractérisent l'unité paysagère. L'impression privilégiée est celle d'une organisation « à plat » du bocage. Au fil des échanges, le regret qui finalement est exprimé est l'absence de la référence au relief qui pour les participants, est une caractéristique majeure de l'unité paysagère.

Par ailleurs, il est tout à fait admis du besoin de maintenir la même nomination de part et d'autre du Calvados et de la Manche où l'actualisation de l'atlas des paysages vient d'être réalisée. Ce qui souligne aussi l'accord des participants sur l'importance d'entériner la continuité paysagère entre ces 2 départements. Enfin, le troisième angle de lecture a été celui d'une comparaison/complémentarité de l'unité paysagère UP17 avec l'unité paysagère UP18 «Le bocage en damier du Bessin ». C'est dans ce sens qu'il convient de citer les deux propositions de modification de l'intitulé comme suit :

- **LE BOCAGE DU BESSIN ET DU SAINT-LOIS, AVEC SES MASSIFS FORESTIERS ET SA PIERRE DE SCHISTE.**
- **LE BOCAGE DU BESSIN ET DU SAINT-LOIS**

LIMITES PAYSAGÈRES

Limite Nord 1

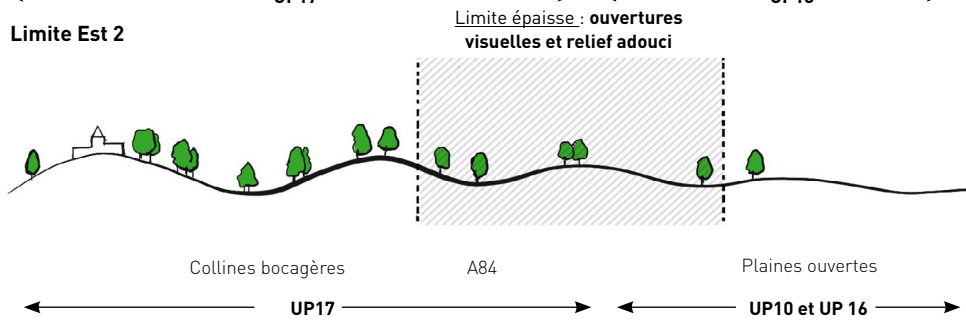


Prairie et bocage dense à Bernesq

① Limite nord

Épaisse : Au nord une transition paysagère lente entre le plateau agricole et le bocage en tableaux du Saint-Lois et du Bessin. L'épaisseur varie avec le développement des boisements.

Limite Est 2

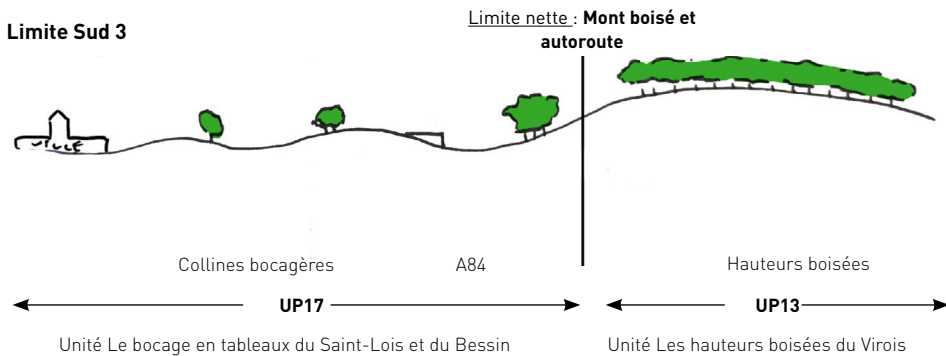


Plaine agricole ouverte et reliquats de haies au haut de st-Louet

② Limite Est

Épaisse : Une transition paysagère progressive composée d'ouvertures visuelles de plus en plus marquées et d'un relief plus doux en allant vers Caen et Bayeux. Les parcelles sont de moins en moins bordées de haies.

Limite Sud 3



Vue sur les hauteurs boisées du virois depuis Cahagnes

③ Limite Sud

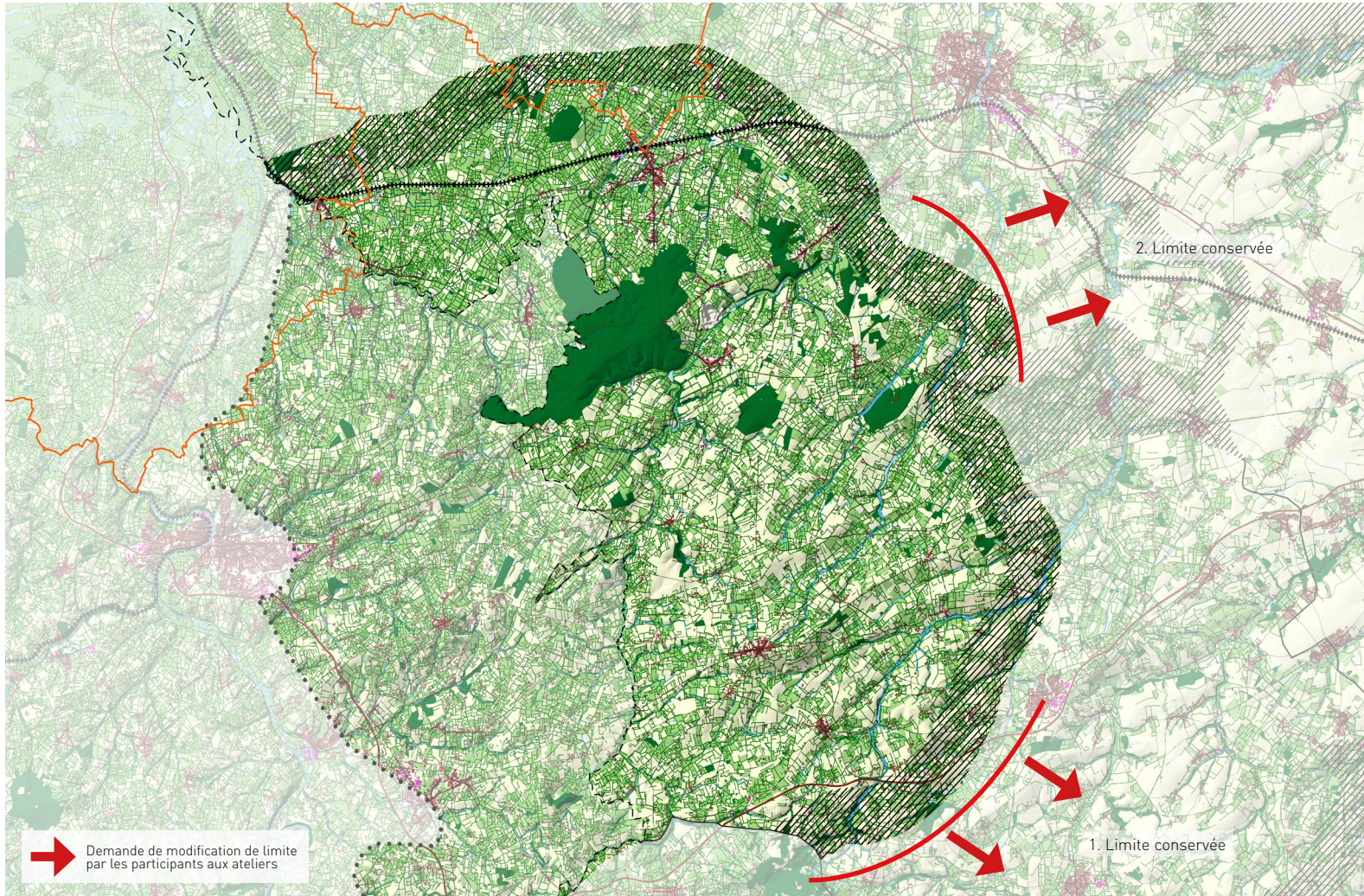
Nette : Au sud, la limite paysagère est nette. L'ensemble des caractéristiques paysagères évoluent brusquement vers « Les hauteurs boisées du Virois » au niveau du Bois de Brimbais qui culmine à 300m d'altitude (effet de basculement paysager).

④ Limite Ouest



Bocage et parcelles agricoles en continuité de l'unité à Vidouville

Continue : La limite administrative du Calvados avec la Manche ne constitue pas de limite paysagère. L'unité « Bocage en tableaux du Bessin et du Saint-Lois » s'étend sur toute la partie Ouest.



LES LIMITES proposées pour l'unité paysagère ont fait l'objet de quelques discussions par les participants des ateliers.

Deux modifications ont été proposées et repérées sur la carte mentale :

1. L'extension assez significative de la **limite Sud** en maintenant son caractère de zone tampon pour inclure les zones de Le Molay-Littry (où l'un des ateliers s'est tenue) et Saint-Paul-de-Vernay. Pour les participants, ces espaces appartiendraient davantage au Bessin (UP19) qu'au Saint Loïs (UP18), la différence portant sur l'organisation de la maille bocagère.

La demande a été infirmée

2. L'extension de la **limite Est** dans sa partie Nord, en maintenant son caractère de zone tampon, pour accompagner l'ouverture du paysage à cet endroit, vers la plaine de Caen (UP10).

La demande a été infirmée



B

COMPOSANTES PAYSAGÈRES

Balleroy

• Caractérisation des paysages :

« Dans un Atlas de paysages, on entend par caractérisation l'étude et la mise en évidence des structures paysagères et éléments de paysage qui permettent de caractériser une unité paysagère. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Le paysage représente un « tout », un ensemble de **familles thématiques, appelées « composantes », reliées par des logiques d'implantation.**

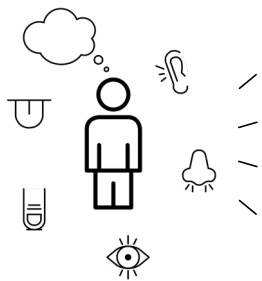
Ce chapitre vise à étudier ces composantes paysagères pour définir et comprendre leurs interrelations et leurs logiques.

Par exemple :

- Pourquoi le relief s'est formé de telle manière, selon la nature du sol et du sous-sol ?
- Pourquoi les milieux et leur végétation se sont-ils développés à certains endroits ?
- Pourquoi cultive-t-on telle espèce à tel endroit ?
- Et enfin, pourquoi l'homme s'est-il implanté de telle manière sur ce territoire ?

L'étude des composantes permettra, d'une part, de répondre à ces questions, et d'autre part, en conjuguant ces réponses, de confirmer la délimitation de l'unité paysagère.

Un Paysage...



Perceptions et représentations



Une partie de territoire perçue



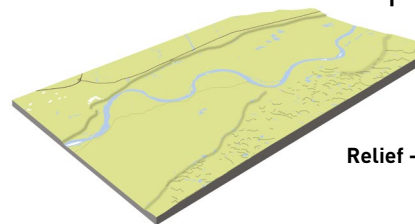
Implantation humaine

+



Végétation

+



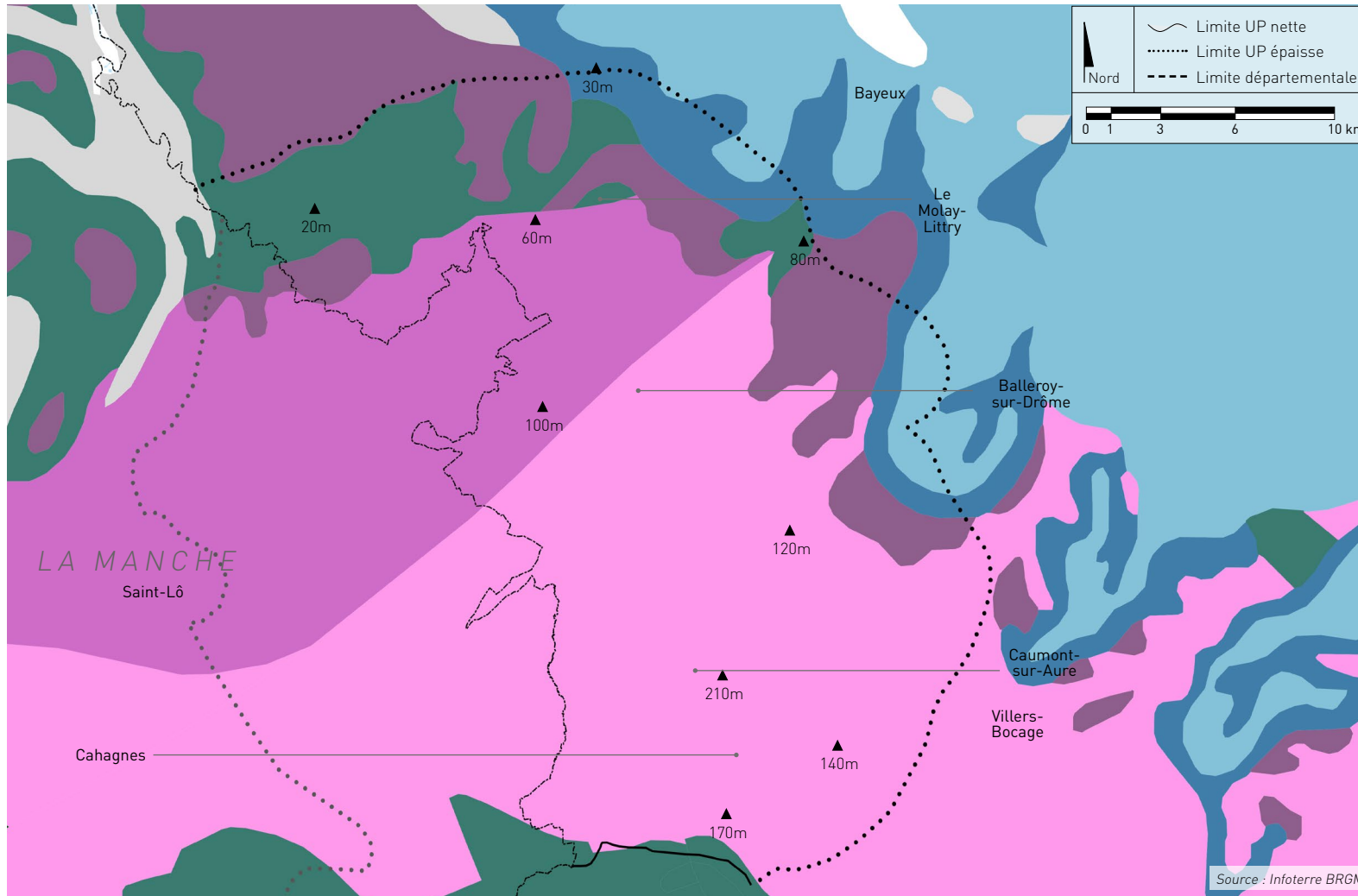
Relief - sol / Hydrographie










MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **4 Ateliers des Paysages** : ateliers exploratoires (A1, A2, A3, A14).

Un total de **23 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.



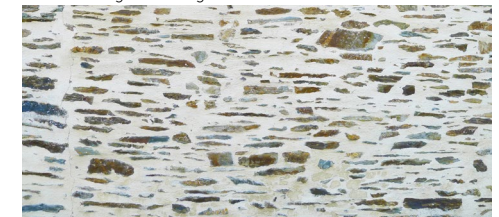
- | | | |
|---|--|--|
|  j1 Calcaire argileux dolomité (Jurassique inférieur) |  t Argile sableux (Trias) |  ko Dépôts continentaux Massif Armoricaïn (Ordovicien) |
|  j2 Calcaire (Jurassique moyen) |  r Grès schisteux (Permien) | |
|  q2 Argile sableux type gravier (Pléistocène supérieur) |  b1 Schiste tuffite (Ediacarien) | |
|  q3 Sable argileux type gravier (Holocène) |  b2 Schiste grauwaacke (Ediacarien) | |

Au nord, l'unité du bocage en tableaux se situe à la limite géologique régionale : entre les calcaires du bassin parisien et les schistes du massif armoricain. Sur cette rupture, la différence d'altitude se fait ressentir. Alors que l'on progresse au sud de l'unité, le terrain incliné est tapissé de graviers qui supportent des sols ingrats. Des grès schisteux et argiles sableux se trouvent entremêlés sur cette limite. À l'est de l'unité, les coteaux des calcaires jurassiques font leur apparition. Au centre de l'unité, des plateaux schisteux ont été découpés en vallées parallèles sud ouest-nord-est. À l'extrémité sud le synclinal bocain marque une rupture nette.

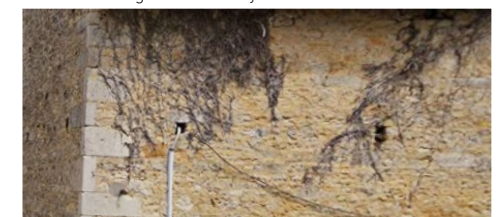
Il est possible de voir la répartition des couches géologiques dans l'architecture vernaculaire : au nord, les bâtiments sont en schiste noir (1). Il est possible de voir également des briques issues de l'industrie céramique de Molay-Littry. Au centre et au sud de l'unité, on trouve des schistes gris bleu ou beiges (2). l'ouest la pierre calcaire est visible dans les angles des bâtiments (3).



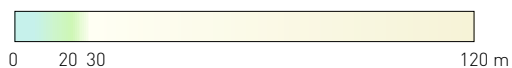
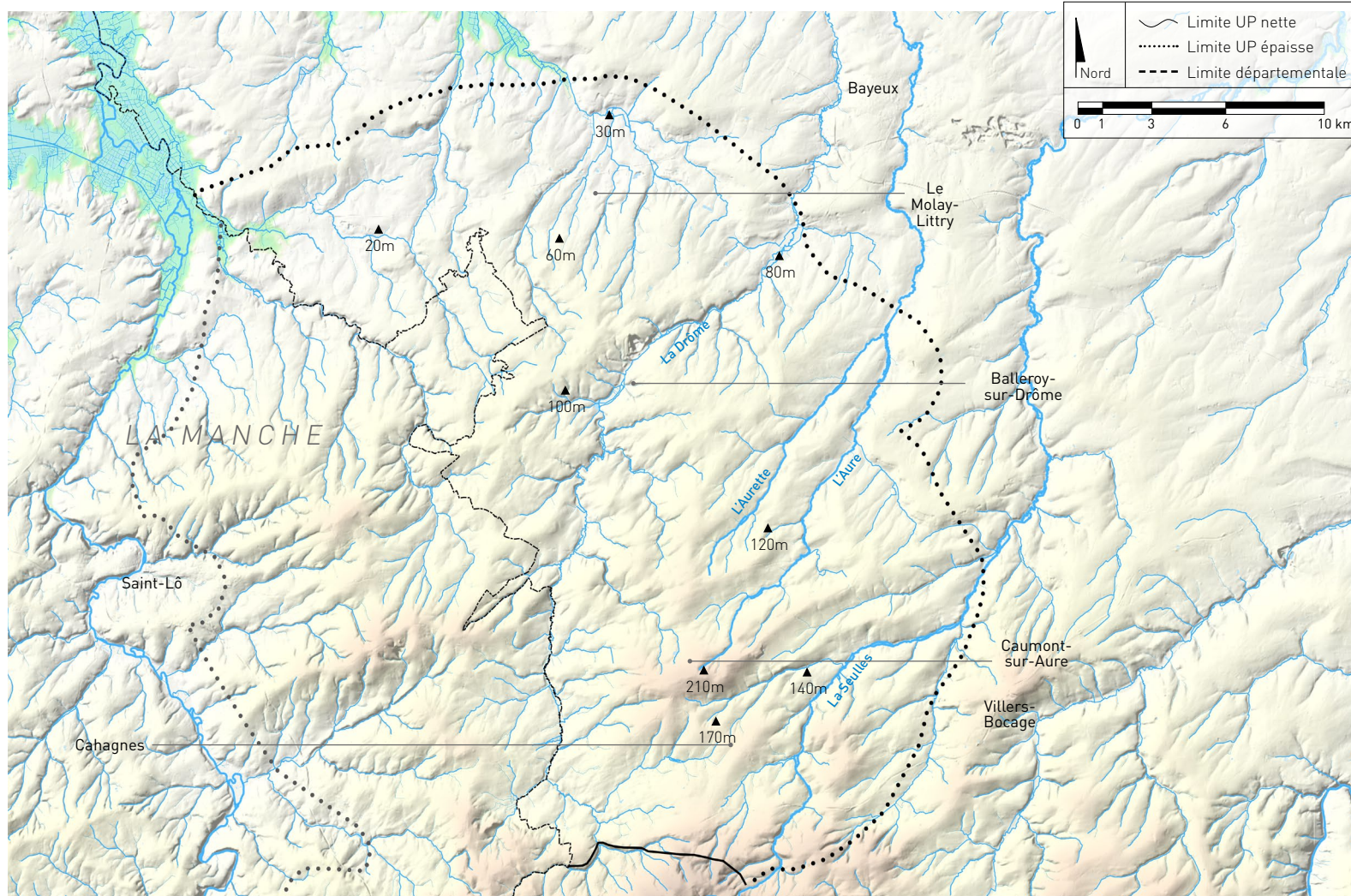
1 - Schiste gris et beige au Mont Briaueme.



2 - Schiste et grès à Balleroy-sur-Drôme.



3 - Grès et encadrement calcaire à Trungy.



— Cours d'eau principal
 — Cours d'eau secondaire

Les trois grands cours d'eau structurants :
 - la Seulles,
 - l'Aure et l'Aurette
 - la Drôme

LES SOURCES DU BESSIN

Le Synclinal bocain et le bois de Brimbois dominent l'unité au sud. Ces monts s'élèvent entre 200m et 300m d'altitude. Les monts du synclinal bocain forment une rupture paysagère marquée par une différence de topographie. Au niveau de Caumont-l'Éventé, un mont s'élève à 210 mètres. D'autres sommets de plus en plus petits jalonnent le territoire jusqu'au nord de l'unité. Depuis ces points hauts s'étendent de multiples vallées parallèles orientées du sud-ouest au nord-est.

Au sud de l'unité, les vallons allongés sont clairement lisibles, ils sont larges et profonds de 70 à 150 mètres et les crêtes sont visibles à distances. Les sommets plus marqués forment des limites visuelles sur l'horizon. Les versants parallèles se font face. C'est une des particularités des caractéristiques géographiques de l'unité.

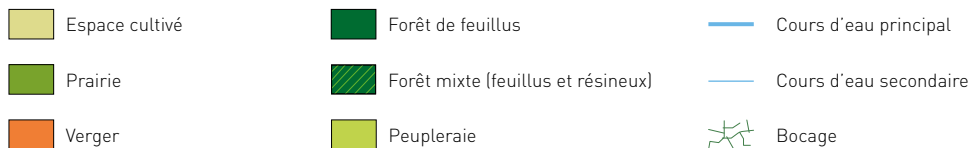
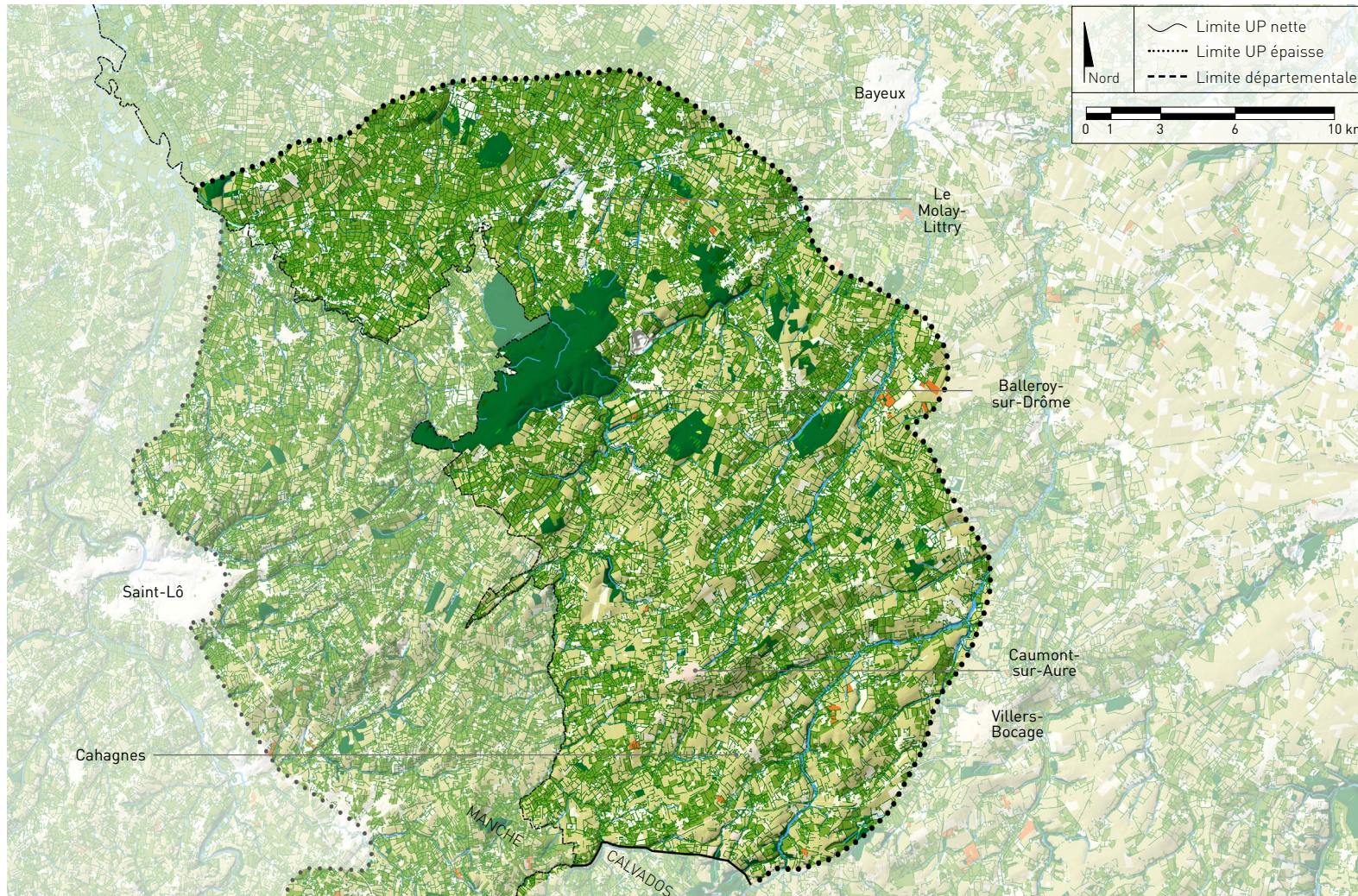
Au nord, les limites topographiques sont plus floues. Les hauteurs sont moins marquées et les vallons moins lisibles. Au-delà de la Drôme et de la forêt domaniale de Cerisy, de nombreux ruisseaux accèdent nord-sud filent vers les marais du Bessin. Ces ruisseaux sillonnent le plateau schisteux et gréseux et forment de petites ondulations dans le paysage.

QUATRE COURS D'EAU STRUCTURANTS

La succession de vallonnements façonne le « bocage en tableaux », dans lesquels les plans paysagers sont très lisibles. Quatre vallons dessinent particulièrement ces paysages :

- Le vallon de la Seulles et ses affluents s'écoulent aux pieds de Cahagne et de Caumont.
- Les vallons de l'Aure et de l'Aurette traversent un plateau légèrement ondulé de Commont à Trunty
- Le vallon de la Drôme et ses affluents traversent le territoire du nord au sud, de Cormolain à Noron-la-Poterie. Ce vallon est particulièrement taillé dans le plateau schisteux.

Ces rivières sillonnent des vallons à fond plat de faible largeur, bordés de coteaux élargis. Une impression de rivière cachée au sud s'oppose aux fonds de vallons bucoliques et intimes du nord de l'unité.



UN BOCAGE EN TABLEAUX

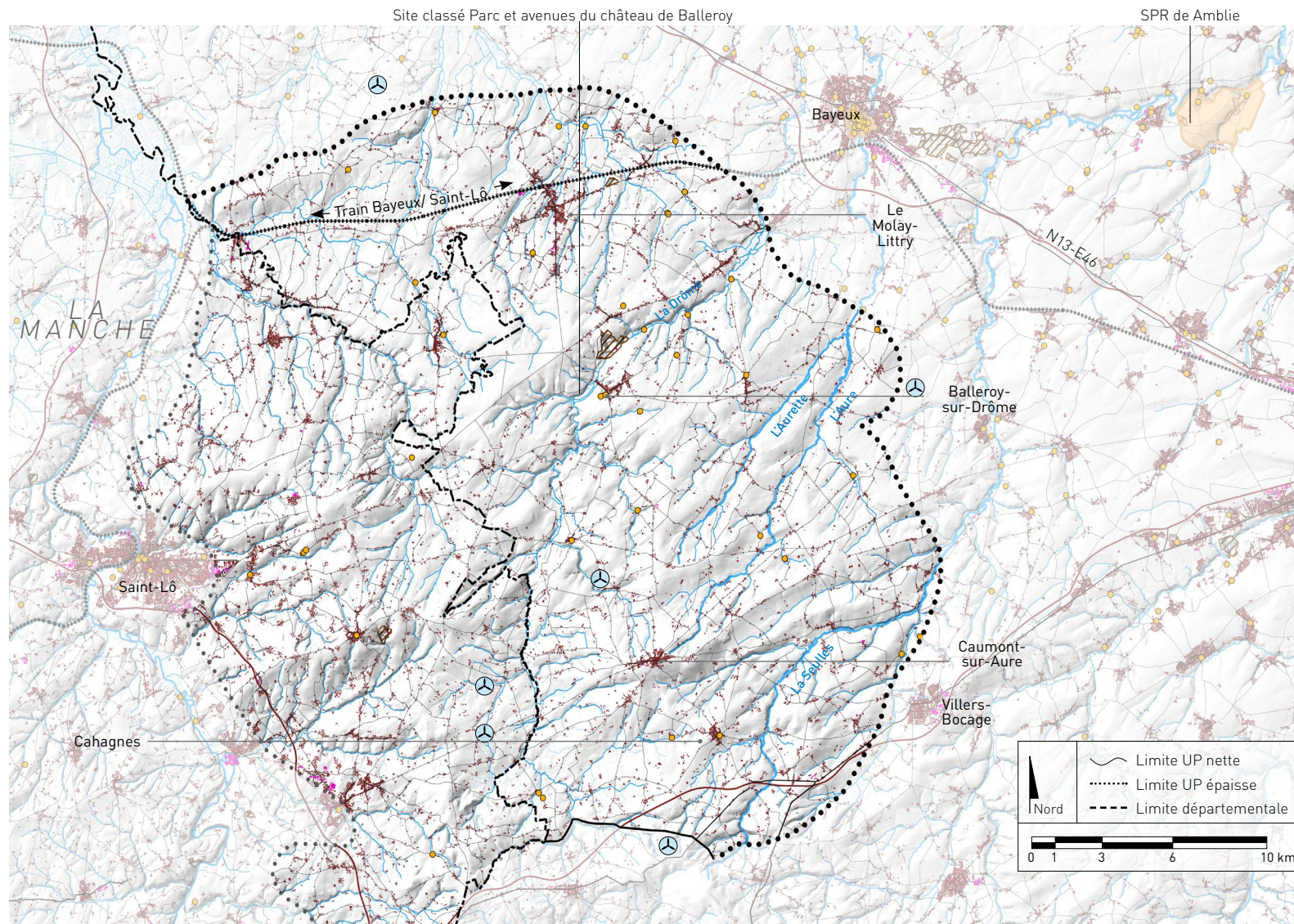
Sur les versants et les lignes de crêtes de l'unité, les « paysages en tableaux » sont soulignés par le maillage orthogonal des haies, que le chêne et le frêne habillent en grande proportion. Les fonds de vallons sont boisés, intimes et forment des surfaces pâturées bucoliques. Les vallons à fond plat forment des espaces privilégiés et intimes. Les coteaux bocagers sont majoritairement pâturés et fauchés. Des pré-vergers traditionnels sont dispersés au sein de l'unité, situés généralement en périphérie des hameaux. Quelques vergers intensifs de basse-tige occupent de grandes parcelles. Aujourd'hui, ce bocage est devenu irrégulier. Des différences sont notables entre le nord et le sud de l'unité.

BOIS ET BOCAGE NOBLE AU NORD

Au nord de l'unité, le territoire alterne entre masses forestières et poches bocagères dans lesquelles l'on retrouve les formes du grand bocage bessinois. Les massifs forestiers sont peu éloignés les uns des autres donnant l'impression d'un espace très boisé dans l'ensemble. La délimitation des massifs est nette et s'inscrit dans la trame du découpage bocager. Les parcelles bocagères sont petites au nord, la rigueur et la taille du quadrillage des tableaux s'accroissent à l'approche des manoirs et des châteaux. Les parcelles sont entourées de chêne et de hêtre.

AGRICULTURE ET DÉBOISEMENT AU SUD

Dans le secteur sud, plus propice à culture céréalière, les parcelles sont vastes, délimitées par des haies discontinues et moins hautes que sur le reste de l'unité. Les vues y sont élargies, comme sur la butte de Caumont l'Eventé. Ces champs étendus, façonnés par une pratique agricole intensive, sont occupés par les prairies ou les cultures fourragères, les grandes cultures de céréales, de maïs, oléagineux et protéagineux. À leurs abords, de grands hangars avoisinent des fermes traditionnelles et banalisent les paysages ruraux notamment par les volumes et les matériaux standardisés employés.



VILLAGES SUR LES SOMMETS

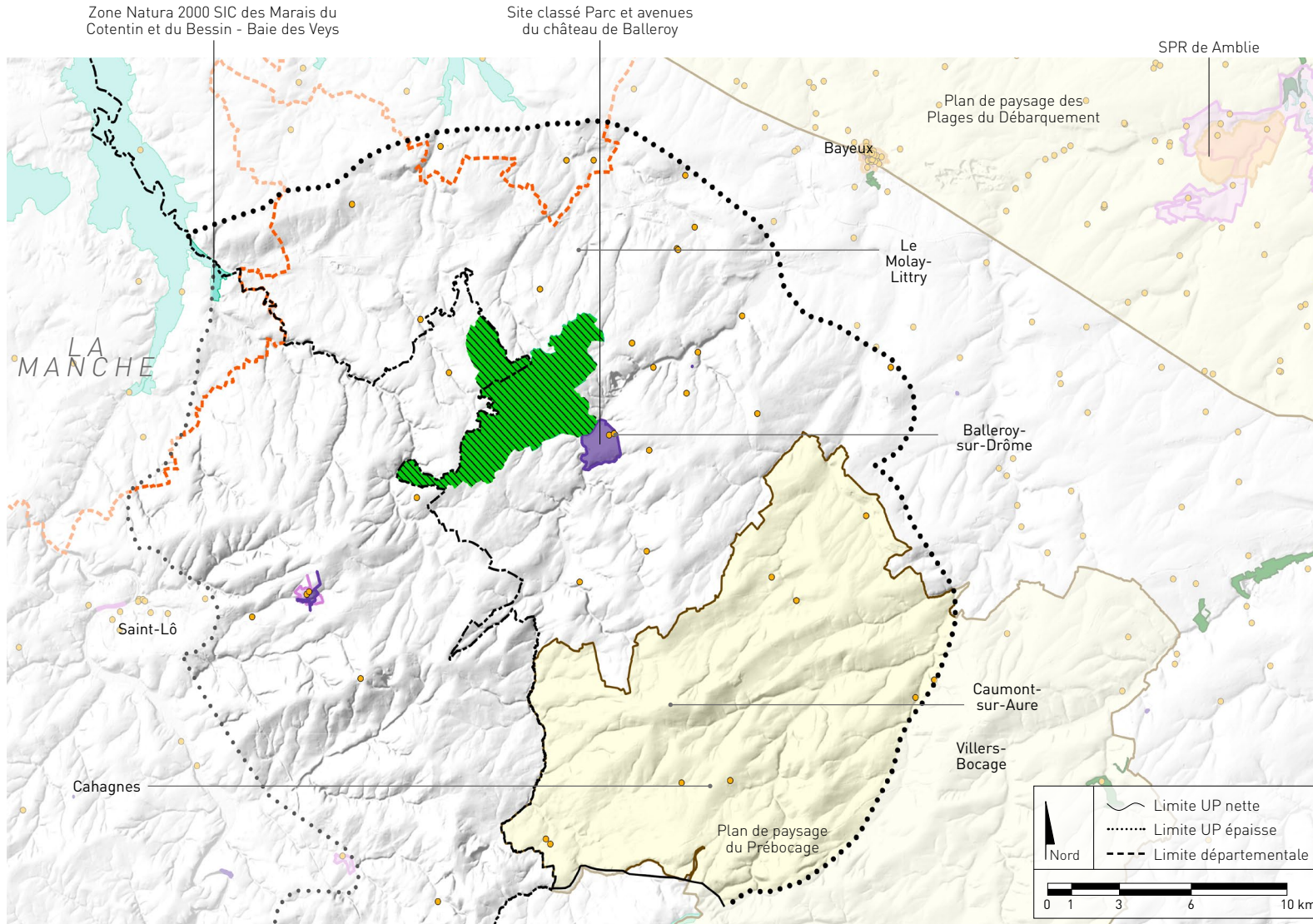
Visibles au loin sur l'horizon, les villages sont positionnés en longueur sur les lignes de crêtes : Caumont l'Eventé, Balleroy-sur-Drôme, Cahagne. L'unité possède plusieurs châteaux et domaines majestueux qui participent à sa spécificité paysagère. Cette image se retrouve encore plus magnifiée, sur le domaine de Balleroy qui, avec son château et son village reconstruit sur un plan d'urbanisme au XVIIe siècle, anoblit le paysage. Les maisons de la reconstruction d'après-guerre marquent les paysages urbains, particulièrement au Moly-Littry. Les pavillons sont très nombreux le long des axes routiers, principaux et en périphérie des villes, villages et hameaux.

En périphérie de village, à Moly Littry, Cahagnes et Caumont, l'urbanisation s'étend le long des voies de communication. Une urbanisation pavillonnaire peu contrôlé est lisible particulièrement à proximité des grands bourgs. Les maisons souvent positionnées sur les lignes de crêtes forment un cordon bâti sur les sommets.

HAMEAUX ET FERMES-MANOIRS ISOLÉES

De nombreux hameaux ponctuent le territoire peu habité. De vieux villages très modestes et des fermes familiales ou hameaux des XI^e-XIII^e siècles côtoient des châteaux et de nombreux édifices classés « monuments historiques ». Les fermes et châteaux sont dispersés de façon homogène sur tout le territoire. Les habitations sur les hauteurs sont accompagnées de moulins et de petits éléments de patrimoine dans les vallons.

- | | | |
|---|----------------------|---|
| Bâti résidentiel | Autoroute | Édifice classé au titre des Monuments historiques |
| Bâti à caractère industriel et commercial | Route départementale | Parc éolien |
| Carrière | Voie ferrée | Site Patrimonial Remarquable (SPR) |
| Cours d'eau principal | | |
| Cours d'eau secondaire | | |



Site classé du Parc et avenues du château de Balleroy :

« En 1943, devant la menace d'abattage des arbres par l'armée d'occupation, le parc et ses avenues sont classés parmi les sites. e. La longue avenue bordée d'arbres se resserre en bas, entre des murs, pour mieux guider l'œil vers le château, en point de fuite. Les abords de l'édifice n'ont subi que peu de transformations. Soignées et entretenues, les avant-cours s'étagent jusqu'au château qui repose sur son esplanade entourée de douves, etc.

Après les premiers travaux pour la régénération des avenues et du parc romantique, d'autres réalisations devraient voir le jour : restauration des bosquets sud et mise en valeur des potagers et vergers ».

<https://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14074f.pdf>

Plan de paysage du Pré-Bocage

Le plan de paysage est une démarche de projet dont l'objectif est de faire réfléchir ensemble habitants, usagers et aménageurs pour élaborer des stratégies d'adaptation qualitatives, choisies et partagées afin d'en préserver la qualité.

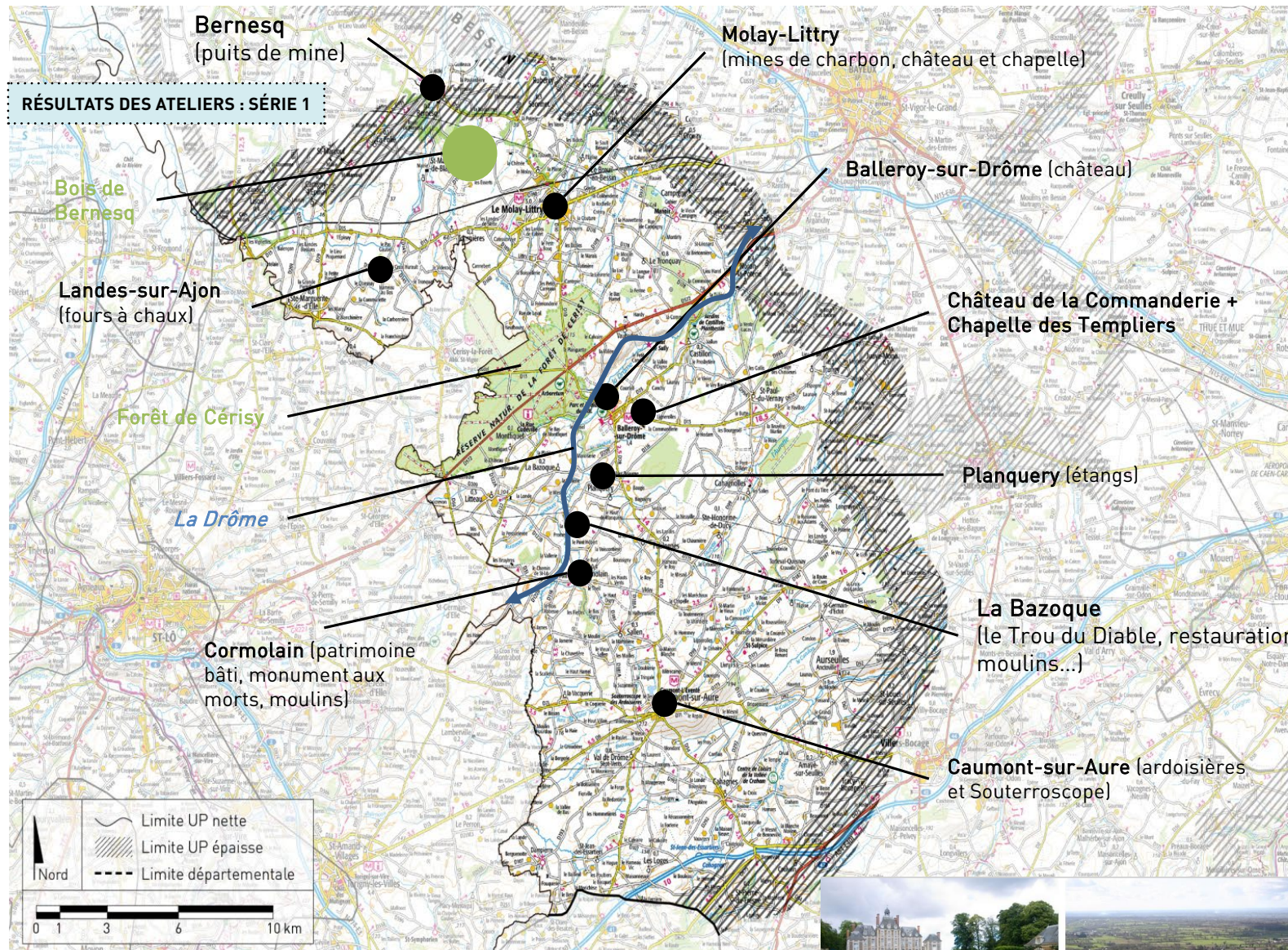
Celui du Pré-bocage fût porté par la communauté de communes, en 2019 a eu pour objectif d'apporter des réponses aux grands enjeux du territoire.

Après avoir travaillé sur le SCoT à l'échelle de Pré Bocage Intercom, les élus ont lancé une démarche de Plan Local d'Urbanisme à l'échelle des deux intercommunalités historiques. Ce plan paysage va non seulement permettre d'enrichir et nourrir les PLU mais favorisera aussi la mise en œuvre d'autres actions complémentaires assurant la mise en place d'une réelle politique locale du paysage. Il s'agira aussi pour le plan de paysage d'apporter des éléments concrets en matière de politique d'aménagement du paysage ET en matière de préservation des paysages naturels.

Le plan de paysage a été réalisé en concertation avec la population qui s'est matérialisée par différents temps d'échanges: ateliers participatifs, animation auprès des écoles, présentation publique et forum.

Afin de garantir la diversité des paysages ruraux de Pré Bocage Intercom, ce plan de paysage s'articule autour de 4 objectifs de qualité paysagère et 13 axes déclinés en actions.

Source : CC Pré-bocage intercom



Les éléments structurants et ponctuels reconnus

La caractérisation locale des paysages de cette unité paysagère, s'organise dans les discours des participants entendus au cours des différents ateliers sur l'identification de 11 éléments répartis en 3 grandes catégories :

1. Le patrimoine naturel lié d'une part, aux boisements dans la partie nord-ouest de l'unité paysagère, avec le Bois de Bernesq et surtout la grande Forêt de Cérisy, et d'autre part avec le cours de la Drôme qui traverse longitudinalement du sud-ouest au nord-est le centre de l'unité paysagère, et qui alimente les lieux de points d'intérêt comme l'étang de Planquetry, le Trou du Diable au lieu-dit La Bazoque.

2. Le patrimoine bâti remarquable se présente ici davantage sous la forme de châteaux et de chapelles comme à Balleroy-sur-Drôme et Cormelain.

3. Le patrimoine minier et hydraulique, très caractéristique de l'unité paysagère, se décline au nord de l'unité, à travers les mines de charbon de Molay-Littry et de Bernesq, les fours à chaux de la Landes-sur-Ajon, et au sud de l'unité, à travers les ardoisières mises en valeur au Souterroscope à Caumont-sur-Aure et les moulins le long de la Drôme aujourd'hui très souvent restaurés pour retrouver cette mémoire de l'activité humaine passée.

Planche 1. Éléments remarquables et ponctuels reconnus localement		Ensemble paysager		Axe structurant le paysage	
●	Lieux	●	Lié à l'eau	—	Réseau routier
☼	Points de vue	●	Lié au végétal	—	Réseau hydrographique
☼	Eoliennes	●	Lié à l'urbanisation	Autres (ligne THT, ligne de crête, voie ferrée...)
		●	Lié à l'agriculture	Limites administratives départementales

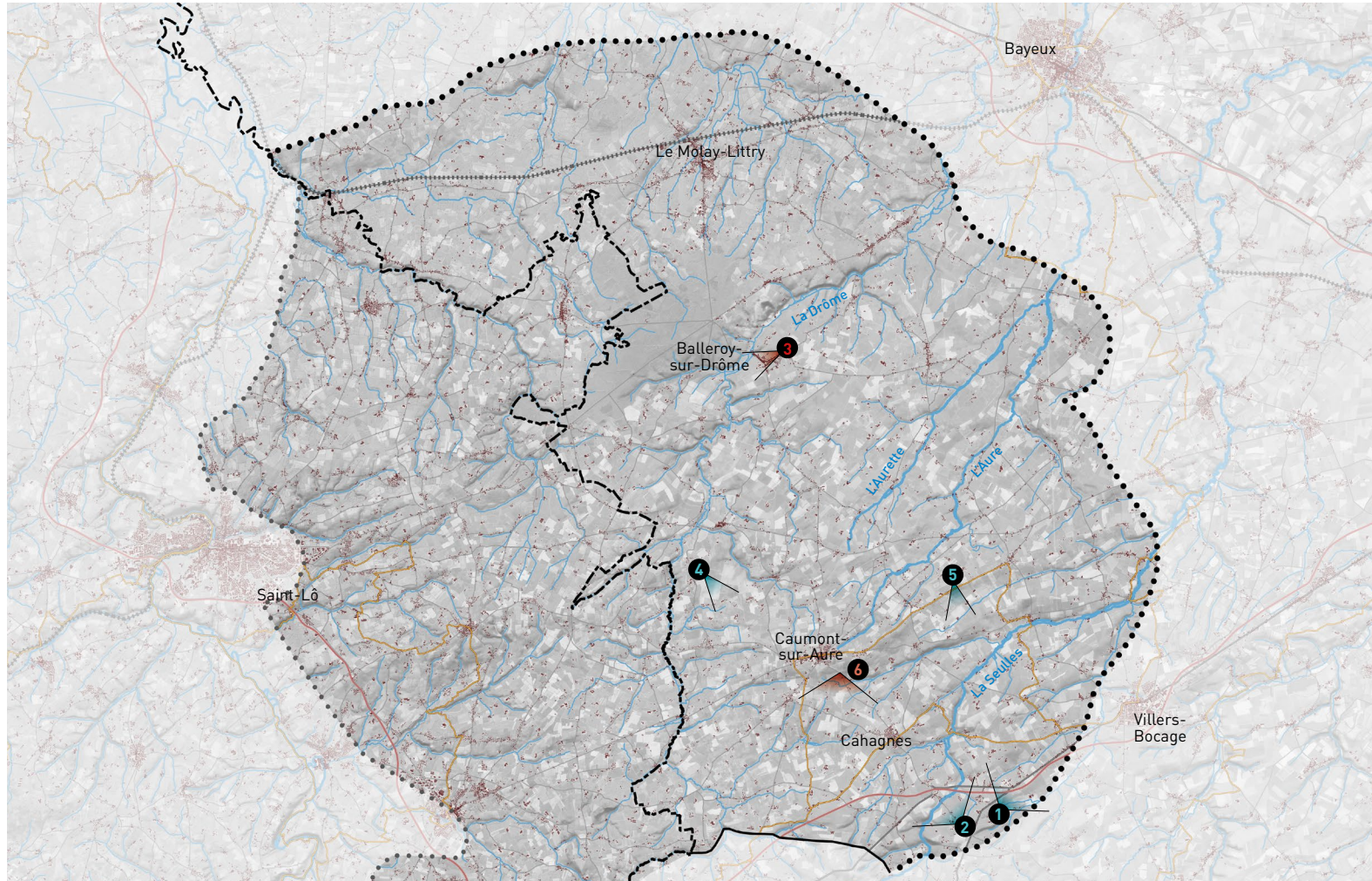


Exercice du photolangage

Des trois représentations iconographiques présentées, le choix des participants s'est plutôt porté sur les tableaux n°2 et n°3, « qui montre bien le pré-bocage du Bessin ; Mais il manque le relief qui est bien significatif de cette unité paysagère ». D'autres participants soulignent également « L'unité effectivement se caractérise par la mosaïque des paysages qu'elle rassemble. C'est aussi pourquoi il est difficile de n'en choisir qu'une ». Un autre encore évoque que « C'est la seule unité paysagère avec de la forêt et de la plaine ».

POINTS DE VUE REMARQUABLES ET ROUTES PAYSAGÈRES

- ①
Vaste panorama sur la campagne de Villers-Bocage
- ②
La vallée depuis la D54
- ③
Les perspectives du château de Balleroy (site classé)
- ④
Caumontsur Aure
- ⑤
Le vallon de la Seulles
- ⑥
Coteau marqué du Calichon, au sud de Caumont-sur-Aure sur la RD54 (Michelin, 2024)



Itinéraires paysagers remarquables

- Route paysagère
- Sentier de randonnée (GR et GRP)

Points de vue

- Point de vue profane (identifié au cours des ateliers et des sessions de terrain)
- Point de vue institutionnalisé (IGN, Michelin, sites classés, offices du tourisme,...)
- Point de vue illustré pages suivantes

Les points de vue remarquables et les routes paysagères sont l'expression symbolique de la préoccupation d'un territoire pour les questions de paysage.

D'une part, par **la qualité des points de vue** et des routes paysagères, de leurs aménagements, leurs ouvertures ou encore leur lisibilité.

D'autre part, pour **ce qu'ils donnent à voir**, pour la qualité des paysages offerts à la lecture des observateurs, qu'ils soient habitants, usagers quotidiens ou visiteurs.

Les points de vue remarquables, pour la plupart existants et identifiés depuis fort longtemps, sont en quelques sortes les sentinelles de la qualité paysagère, témoins des changements du territoire et **révélateurs de l'attention** qui leur est portée ou des enjeux sociétaux et questionnements actuels.

Ils sont aussi des **vecteurs de conscience paysagère** et permettent de véhiculer **la culture du paysage**, par la confrontation des observateurs aux questions que posent les paysages révélés.

Les points de vue remarquables et les itinéraires paysagers existent sous différentes formes. Ce chapitre en fait état sans être exhaustif. Ils ont été recueillis à partir de sources diverses :

Points de vue

- Institutionnalisés, identifiés sur les cartes IGN, les cartes Michelin, dans les sites touristiques et les belvédères des sites inscrits ou classés, valorisés par la politique de la DREAL.

- Profanes, livrés par les participants lors des ateliers, souvent officieux et résultant d'une connaissance dite « profane » des paysages, et repérés par les paysagistes lors des visites de terrain et les campagnes d'observation.

Routes paysagères

- Les sentiers de randonnées, reconnus et institutionnalisés, identifiés par les cartes IGN (GR et GRP),

- Les voies aménagées et identifiées dans les documents d'urbanisme, comme les vélos-routes et les « itinéraires paysagers »,

- Les itinéraires repérés par les paysagistes lors des visites de terrain et les campagnes d'observation.

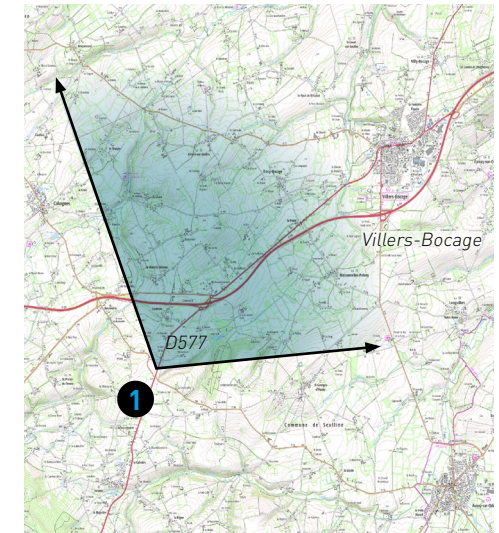
PANORAMA DEPUIS LE SOMMET DES COLLINES

Au sein de l'unité, la topographie forme une succession de collines formant des dômes étendus et longilignes. Depuis les hauteurs des collines, de larges panoramas dominent les paysage des vallons ponctués par des éléments marqueurs formant des repères : villages étalés en longueur, éoliennes...

1 Panorama au dessus de Villers-Bocage et les éoliennes



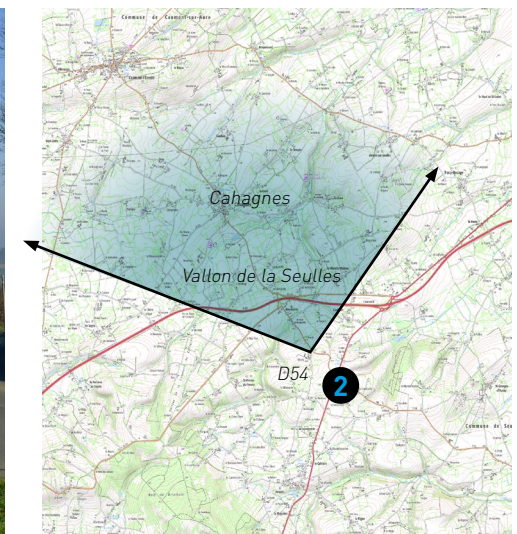
Au sud de l'unité, la topographie devient plus élevée à l'approche des hauteurs boisées du Virois. Les routes départementales soulignées par des alignements d'arbres offrent de larges panoramas au nord en direction des éoliennes et de Villers Bocage.



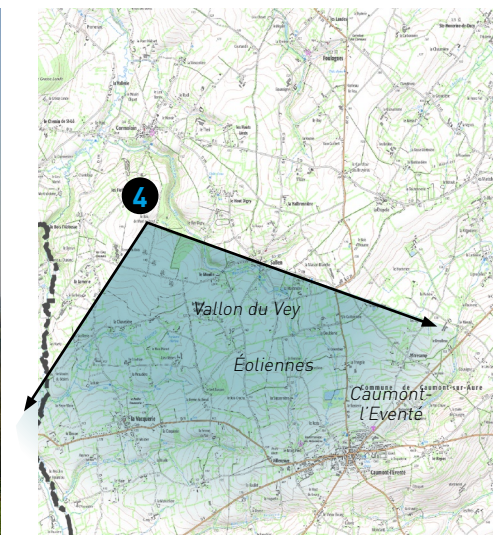
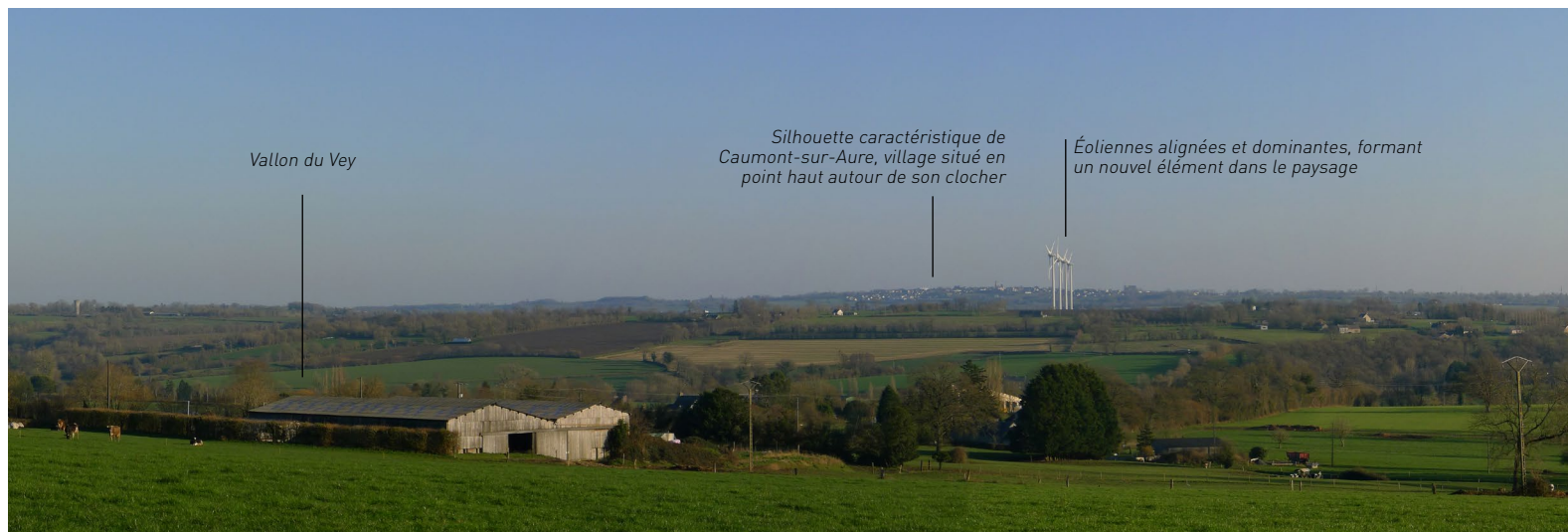
2 Panorama sur la vallée depuis la D54



En descendant des hauteurs boisées du Virois, la route départementale 54 offre un point de vue dominant sur le paysage des vallons de la Seulles au nord. La brume liée à l'humidité de la rivière et des boisements, apporte souvent un caractère mystérieux aux paysages de la vallée. La D54 offre des panoramas dominants sur le paysage, sur une longue distance.



4 Panorama sur Caumont-sur-Aure



Depuis la route départementale RD122, en regardant au sud, les vallons et les collines se succèdent jusqu'à Caumont-sur-Aure. Ici, le panorama correspond à l'une des vues offerte par les collines de faible altitude, disposées parallèlement les unes-par -rapport aux autres.

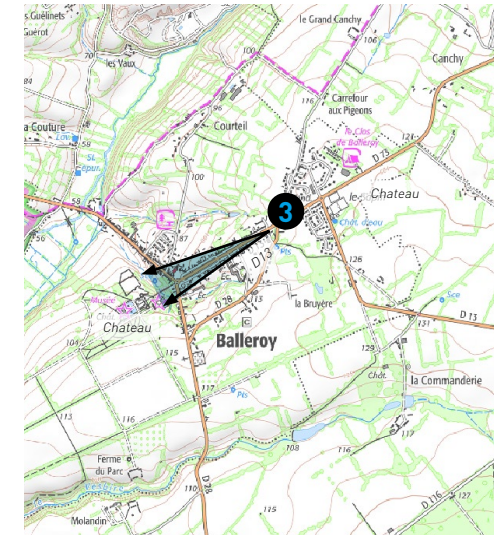
LES PERSPECTIVES DU CHÂTEAU DE BALLEROY (SITE CLASSÉ)

Le village de Belleroy-sur-Drôme s'est développé autour de son château. Dès le 18e siècle, l'urbanisation particulière de la ville est reconnaissable et forme une exception dans l'unité.

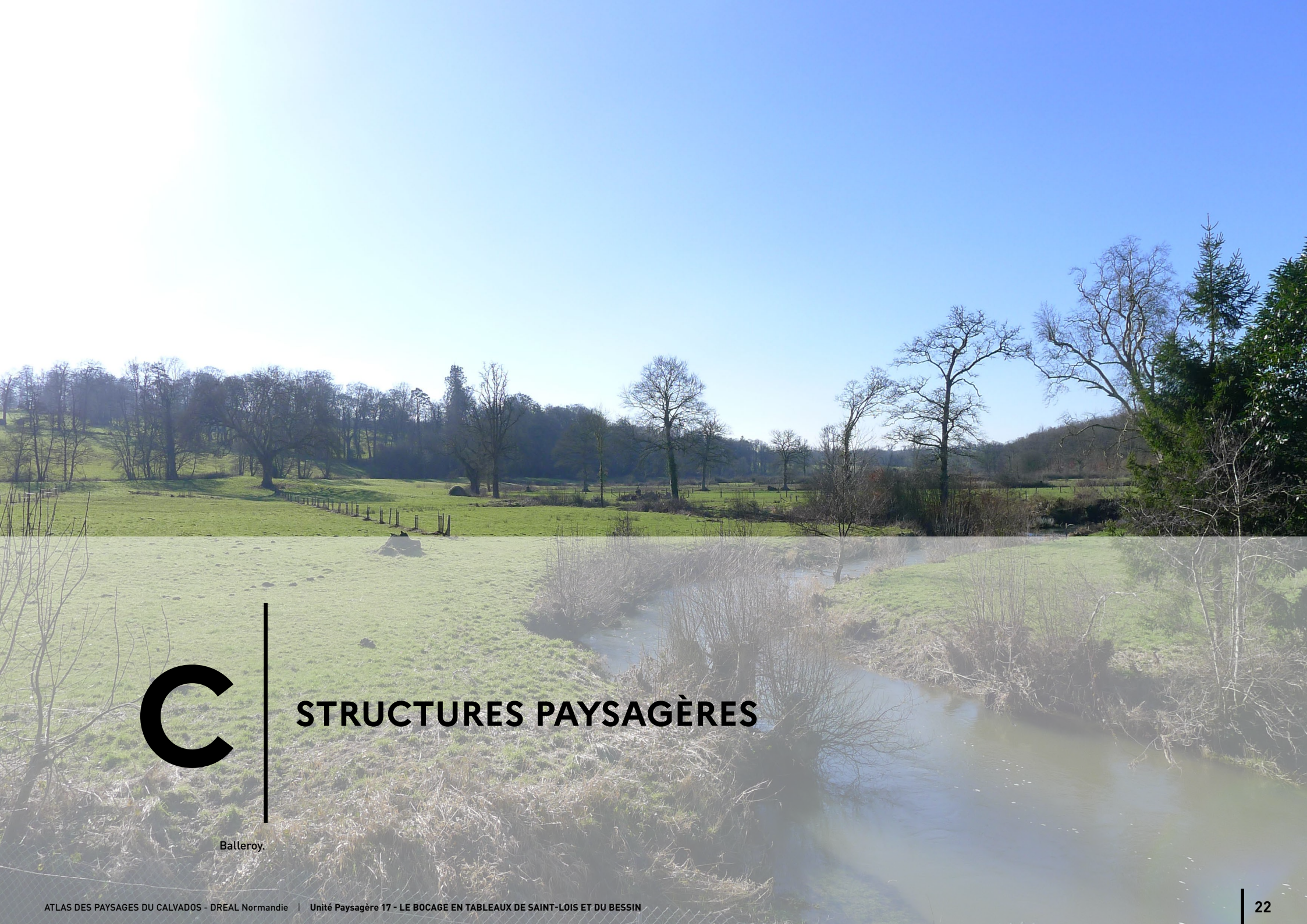
3 Perspective sur le château de Belleroy-sur-Drôme



La trame urbaine de Belleroy-sur-Drôme est largement orientée par un axe Est / Ouest dont le château forme l'origine.. La route et les alignements d'arbres mettent en perspective le château, emblème local.



Le château de Belleroy-sur-Drôme est crée dans l'héritage classique du 17eme siècle, conçu par Mansart. Il est classé au titre des monuments historiques. Le jardin à la française est conçu par le Nôtre.



C

STRUCTURES PAYSAGÈRES

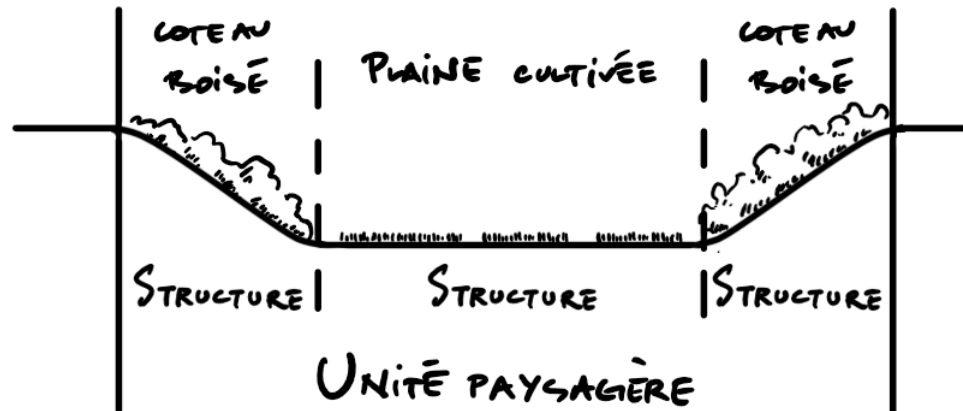
Balleroy.

L'ORGANISATION DES PAYSAGES ET DE LEURS ÉLÉMENTS

• Structures paysagères :

« Les structures paysagères désignent les systèmes formés par les éléments de paysage. Les interrelations entre ces éléments peuvent être matérielles ou immatérielles, supportées par des liens fonctionnels, topographiques ou symboliques. Les structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage. Les structures paysagères revêtent une grande importance, car c'est sur elles que porte l'action publique. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



La définition des structures paysagères permet de comprendre leur organisation et leur dimension systémique.

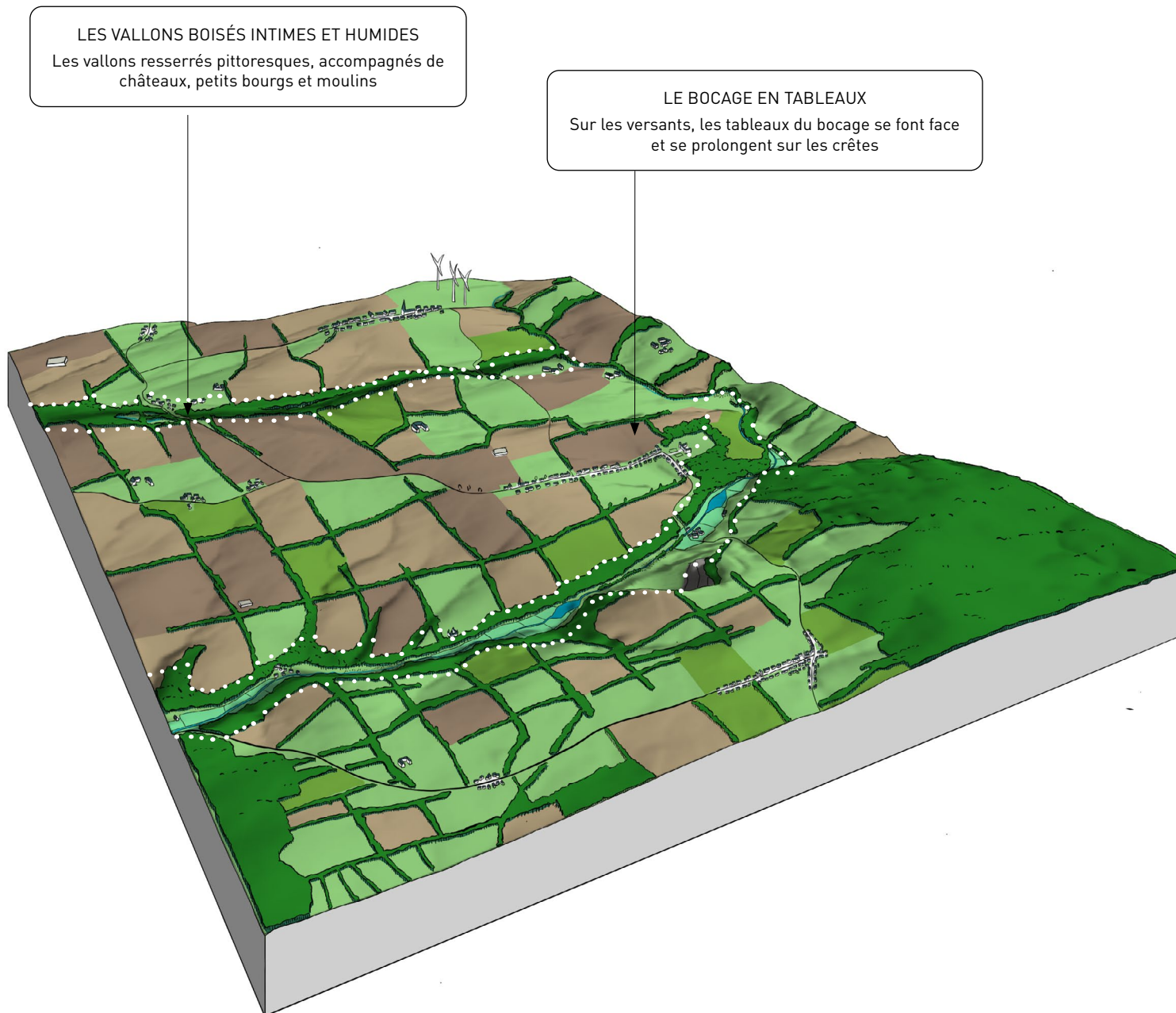
Les structures, contrairement aux composantes, sont transversales, c'est-à-dire qu'elles peuvent croiser différents éléments, géographiques et anthropiques. Par exemple, dans le Calvados, le bocage représente une des structures récurrentes. Il peut s'agir de plateau bocager, de vallées bocagères, ou encore de prairies bocagères. Dans ce cas, la structure paysagère est une partie ou sous-partie de territoire.

Mais il peut également s'agir d'un système d'éléments, comme un réseau de routes plantées ou de chemins creux, élément très présent dans le Calvados.

Les unités sont donc définies par leurs différentes structures paysagères, qui les rendent singulières et cohérentes.

Cependant, les structures paysagères peuvent constituer la limite entre deux unités paysagères et être partagées entre chacune d'elle, appartenir à l'une autant qu'à l'autre. Elles représentent alors une limite épaisse, comme définies dans le chapitre sur les limites paysagères.

LE BOCAGE EN TABLEAUX ENTRECROUPE DE VALLONS BOISÉS



L'unité paysagère du bocage en tableaux du Saint-Lois et du Bessin présente deux structures paysagères.

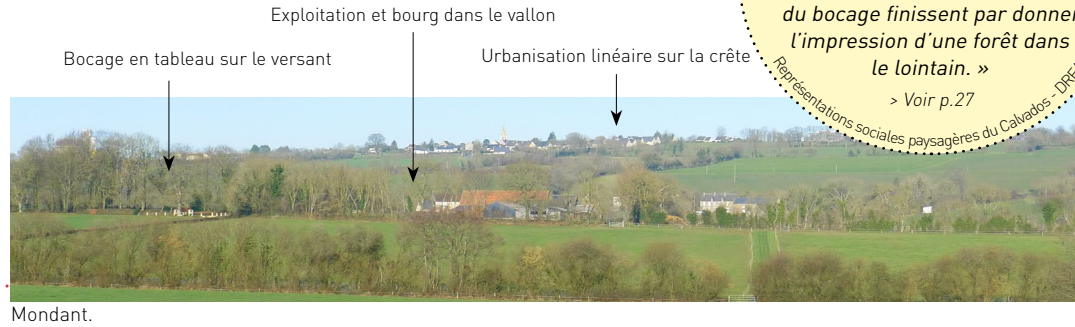
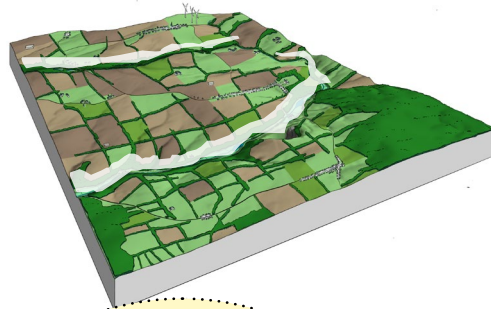
L'unité est constituée de versants et de crêtes tramés par les haies bocagères. L'alternance des vallées parallèles et des crêtes crée un paysage en tableaux. La présence de boisements au nord et de cultures au sud ajoute une variation dans la configuration des versants.

Les vallons au cœur des versants bocagers sont encaissés et boisés. Leurs épaisseurs varient en fonction de la topographie. Les vallons peuvent apparaître intimes et discrets et parfois plus ouverts.

On peut donc distinguer les deux structures suivantes :

- LE BOCAGE EN TABLEAUX
- LES VALLONS BOISÉS INTIMES ET HUMIDES

LE BOCAGE EN TABLEAUX



Mondant.

La nappe à carreaux

« C'est en prenant de la hauteur que l'on discerne le mieux l'effet "nappe à carreaux" du bocage. Les plans successifs du bocage finissent par donner l'impression d'une forêt dans le lointain. »

> Voir p.27

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL

Un quadrillage «face à face»

Les vallées assez amples de 70 à 150 mètres de largeur, aux longs versants inclinés forment le socle des tableaux du Bessin. Leurs tracés rectilignes et parallèles délimitent des crêtes qui peuvent atteindre 210 mètres à Caumont-sur-Aure. Sur les versants, des quadrillages réguliers de bocage se font face. Ce sont les «tableaux». Le dessin des haies est régulier. Les lignes horizontales marquent les courbes de topographie. Les vallées orientées sud-ouest nord-est se suivent les unes à côté des autres et forment une alternance de vallons élargis. Au nord de l'unité, les vallées sont plus resserrées et les plateaux larges. La co-visibilité des tableaux devient alors plus confuse et le bocage semble être, à l'horizon, une forêt.

Un bocage composé de manière inégale

Les haies sont composées de haies en strates basses avec des chênes majoritairement et des frênes. Au nord de l'unité, ces haies sont particulièrement petites et denses autour des fermes familiales et des bourgs anciens. On trouve des haies à deux strates et de nombreux pré-vergers. Lorsque l'on descend au centre et au sud de l'unité, les parcelles s'agrandissent et l'on trouve des haies de chênes à hauts jets. Entre ces parcelles, de nombreux chemins creux sont encore empruntés par les piétons et les véhicules agricoles.

Boisements au nord, cultures au sud

Au nord, les bocages sont liés aux boisements bien délimités installés sur une terre pauvre due aux changements de la pédologie. Les poches de bocages sont essentiellement des prairies pâturées et fauchées pour l'exploitation laitière. En descendant vers le pays Virois, l'équilibre entre prairies et cultures céréalières tend à disparaître. Les cultures sont majoritaires et les haies basses discontinues rythment des paysages ouverts. De nombreuses haies ont été abattues pour le remembrement des parcelles.

«Des haies, à basse strate et arbres assez nombreux pour dresser des silhouettes crénelées, réalisent un dessin très ferme de réseau quadrangulaire à horizontales assez fréquentes pour bien rythmer l'élévation des versants.»

Forêt et cours d'eau

« Un élément structurant de l'unité est le patrimoine naturel lié d'une part, aux boisements dans la partie nord-ouest de l'unité paysagère, avec le Bois de Bernesq et surtout la grande Forêt de Cérissy, et d'autre part avec le cours de la Drôme qui traverse longitudinalement du sud-ouest au nord-est le centre de l'unité paysagère et qui alimente les lieux de points d'intérêt comme l'étang de Planquery, le Trou du Diable au lieu-dit La Bazoque.»



Chemin creux entre deux parcelles et haies bocagères. Caumont-sur-Aure



Haie noble: strate basse, chêne et frênes de haut jets. Hameau le Roy, Foulognes.



Futaie de hêtre en forêt de Cérissy.



Abattage récent d'une haie de bocage. Hameau le Roy



Verger haute tige en exploitation extensive. Sainte-Marguerite-d'Elle



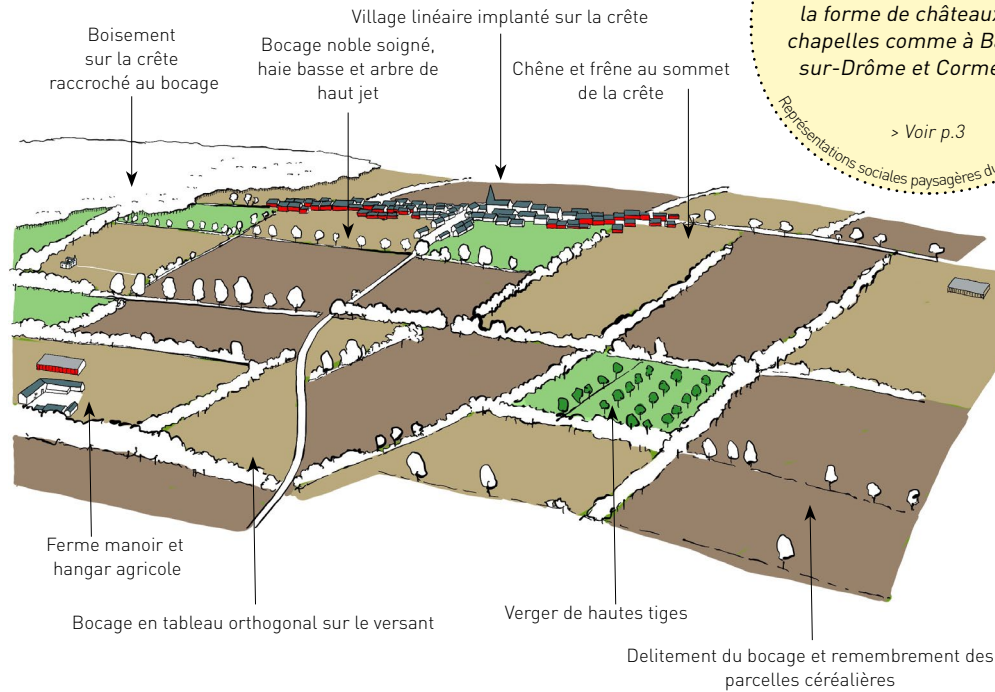
Prairie et vaches laitières, Sainte-Marguerite-d'Elle.



Parcelle de culture de céréales. Saint-Marcouf

LE BOCAGE EN TABLEAUX

Schéma paysager du bocages en tableaux



« Le patrimoine bâti remarquable se présente ici davantage sous la forme de châteaux et de chapelles comme à Balleroy-sur-Drôme et Cormelain. »

> Voir p.3

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL

Bâtiments remarquables

« Cette campagne semble avoir été conservée hors du temps. Ce sentiment est largement donné par la fréquence des bâtis patrimoniaux et châteaux qui s'inscrivent dans la trame du bocage, soit dans des écrins de parcs boisés, soit directement au contact des champs. »

> Voir p.460

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL

Structures paysagères

Les villages sur les crêtes

Le territoire des bocages en tableaux offre des vues sur les crêtes à l'horizon. Les villages sont positionnés sur ces crêtes et ont ainsi des points de vue sur les vallées. La ligne des bâtiments et le clocher sont visibles de loin. De rares éoliennes sur les hauteurs marquent le paysage rural. Les bâtiments dans les villages ont été pour la plupart reconstruits après la guerre. Les codes de l'architecture traditionnelle ont été pourtant maintenus : parement en pierre sur les maçonneries de parpaing, façades et ouvertures élargies, immeubles plus profonds, toits d'ardoises continus d'une maison à l'autre. Le domaine de Balleroy est l'exception avec son château et son village reconstruit sur un plan d'urbanisme du XVIIe siècle. Le schiste et le grès sont mélangés sur tous les murs de la ville. De la brique est présente dans le château. La topographie du lieu assure une mise en perspective remarquable le long de laquelle le village a été construit.



Lotissements le long de la route départementale à l'entrée du Molay-Litry.

Le long des axes de communication en périphérie des villages, l'urbanisme pavillonnaire s'étend. Les entrées et sorties de villages sont marquées par des maisons en parpaings et aux crépis peu représentatifs des caractéristiques paysagères du Bessin.

Bourgs, fermes-manoirs et exploitations agricoles sur les versants

Les fermes-manoirs, à l'architecture austère et imposante, présentant peu d'ouvertures, sont réparties de manière assez régulière sur le territoire et constituent le motif bâti marquant du bocage en tableau. Ces fermes installées sur les hauteurs, fonctionnent avec les parcelles de cultures et les moulins installés dans les vallons. Plusieurs hameaux présentent également des qualités patrimoniales par l'homogénéité de leur construction en schiste. Plus nombreuses au sud qu'au nord de l'unité, de grands hangars agricoles marquent les versants.



Exploitation agricole en bardage métallique sur les versants bocager en partie démembré. Cahagnes.



Ferme manoir et nouveau bâtiment agricole intégré dans le paysage à Rubercy.



Haras et bâtiment en grès et calcaire à Cartigny-l'Épinay.



Village aux constructions homogènes en schiste. Cormelain.



Tissu bâti en grès et schiste à Balleroy.

« Si le matériau de construction dominant était le schiste, il prend des tons variés et toujours soutenus, du presque noir au brun roux. Depuis le XIXe siècle, la brique s'est introduite par les chaînage d'angles et les encadrements des baies. Et sur les marges orientales, le calcaire a servi aux mêmes utilisations. Les toits d'ardoises bleutées couronnent tous les édifices. »

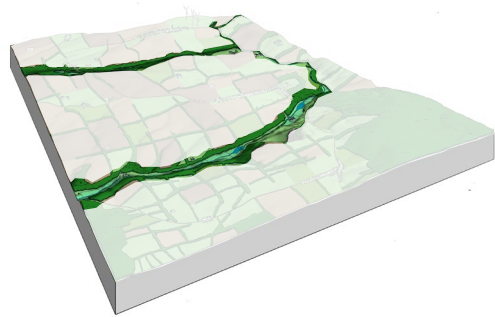
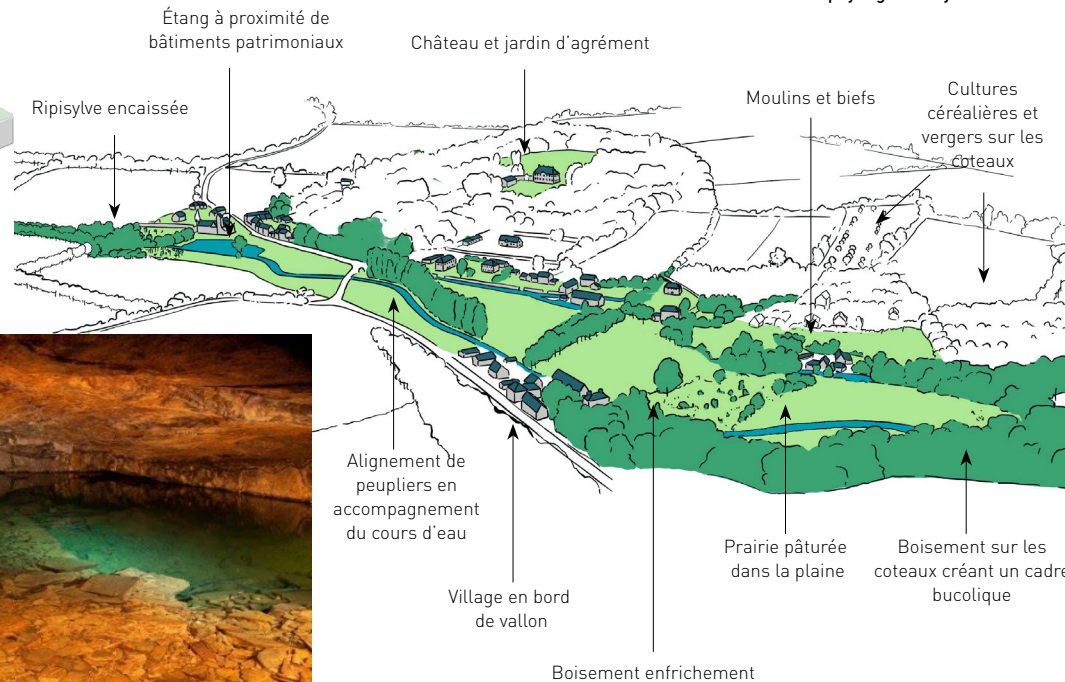


Schéma paysager du système des vallons



Les vallées de la Drôme, de l'Aurette, de l'Aure et de la Seullles forment des vallons encaissés et verdoyants. Les vallons au nord de la forêt de Cerisy : le vallon de la Siette, du Fort du Douet, le moulin Ouf sont des vallons moins encaissés mais présentant des caractéristiques similaires.

Des cours d'eau boisés

Les vallons aux méandres verdoyants contrastent avec les versants aux lignes régulières de bocage. Ces fonds de vallons herbagers et humides, sont traversés par des cours d'eau étroits. Les ripisylves plus ou moins présentes en fonction de la largeur du fond de vallon sont constituées essentiellement de saules buissonnants et plus rarement de peupliers à la silhouette verticale. Les versants de vallons sont bordés de bocage ou de boisements sombres lorsque que les versants sont plus abrupts. Ces écrins boisés cadrent le fond de vallée et lui apportent une ambiance intime.

Patrimoine minier et hydraulique

Le caractère patrimonial des paysages est étroitement lié aux manoirs et moulins qui accompagnent les cours d'eau. Les vallons présentent un système paysager composé de bourgs et de châteaux sur les coteaux, et de moulin dans la plaine. Ce système paysager très ancien est accompagné d'une ingénierie sur les cours d'eau. Les rivières et ruisseaux ont fait l'objet de rétention d'eau pour la défense et comme vivier pour les habitants.

Aujourd'hui, ces étangs hébergent diverses activités de loisirs comme la pêche et les promenades. Situées parfois aux abords de monuments architecturaux remarquables, ces pièces d'eau créent de belles mises en scène, dignes des jardins paysagers « à l'anglaise » du XVIII^e siècle. Des mines de charbon, des fours à chaux et des ardoisières parfois réhabilitées et misent en valeur témoignent d'un passé industriel marquant pour le territoire.

Qualité paysagère des vallons

Les paysages patrimoniaux des vallons sont dessinés et lisibles car leur caractère encaissé, boisé et intimes se démarque fortement des versants bocagers.

Mines et moulins
« Le patrimoine minier et hydraulique, très caractéristique de l'unité paysagère, se décline au nord de l'unité, à travers les mines de charbon de Molay-Littry et de Bernesq, les fours à chaux de la Lande-sur-Ajon, et au sud de l'unité, à travers les ardoisières mises en valeur au Souterriscope à Caumont-sur-Aure et les moulins le long de la Drôme aujourd'hui très souvent restaurés pour retrouver cette mémoire de l'activité humaine passée. »



Souterriscope à Caumont-sur-Aure @Site de Caumont-sur-Aure



Espace bucolique en fond de vallon à Balleroy.



Une ripisylve encaissée marque la présence d'un cours d'eau, Cahagnes.



Enrichissement d'un vallon à côté d'un ancien moulin. Cartigny-l'Épinay.

UN SYSTÈME ANCIEN AUTOUR DE L'EAU

Les moulins étaient associés à une forte maîtrise des écoulements dans les fonds de vallées (fossés, biefs). Ces ouvrages s'inscrivent dans un paysage essentiellement ouvert dominé par les cultures céréalières qui alimentent la production des moulins.

Source : Germaine Marie-Anne. Vers l'identification des enjeux liés aux « paysages ordinaires » des petites vallées du nord-ouest de la France : l'exemple de la vallée de la Seullles (Calvados).

LES VALLONS BOISÉS INTIMES ET HUMIDES

Les versants boisés marquent la limite visuelle et physique du vallon

Ripisylve mise en valeur par les pâturages de part et d'autre du cours d'eau

Une ferme patrimoniale en situation de balcon, entourée par des murs de soutènement de grande qualité, témoins des logiques d'implantation du bâti dans le vallon.

Pâturage



Fond de vallon sur la Soquence.

Domaine du château de Balleroy et son coteau boisé

Parcelle pâturée et humide

Bief et arbres de haut jet

Cours d'eau de la Drôme et strate basse de saules sur les abords

Jardin privé



Vallon pâturé de la Drôme en contrebas de Balleroy.



Étang, vanne et moulin à Cartigny-l'Épinay sur le cours du Croc. Le système hydraulique est toujours d'usage, bien que le moulin ne soit plus habité.



Vallon intime à Planquery sur la Drôme. Les parcelles pâturées sont visibles uniquement lorsque l'on traverse le bois sur le coteau.

Deux typologies de vallons sont dissociables en fonction de la topographie. Lorsque la topographie est en pente douce, les cours d'eau sont perceptibles par la présence d'une dense ripisylve. Le cours d'eau paraît alors préservé et difficilement accessible. Les cultures et le bocage viennent frôler la rivière.

Vallon pâturé et humide

Lorsque la topographie est plus accidentée comme sur les vallons de la Drôme et de la Seulles, les coteaux apparaissent boisés et denses. Le vallon est marqué par une structure à fond plat. Les rétentions d'eau et les étangs se retrouvent la majorité du temps dans cette configuration de vallons. Les vallons sont larges et plats sur une centaine de mètres parfois un peu plus.

Le vallon de la Drôme se distingue par son caractère encaissé. Les versants particulièrement marqués et boisés forment un cadre bucolique. Depuis le centre du vallon, des vues en longueur sont perceptibles sur les parcelles pâturées à la couleur vert tendre. Le fond de vallon est souvent marqué par la présence de chevaux. Ses paysages humides pâturés, riche en biodiversité, représentent une parenthèse singulière aux versants bocagers.

Patrimoine et ingénierie hydraulique

Les vallons sont marqués par un réseau de biefs et de rivières structurant les parcelles. Certains passages de cours d'eau plus resserrés s'enfrichent. Les structures d'ingénieries hydrauliques sont alors moins visibles. Les rares routes transversales sont situées au niveau des moulins. De nombreux éléments architecturaux préservés ponctuent les abords de vallons tel que le pont de Sully.

FERMETURE DES FONDS DE VALLONS

« Les installations hydrauliques sont progressivement abandonnées d'où une multiplication des friches hydrauliques le long des cours d'eau. Le déclin progressif des systèmes hydrauliques en place s'accompagne d'une fermeture des paysages.»
Germaine Marie-Anne. Vers l'identification des enjeux liés aux « paysages ordinaires » des petites vallées du nord-ouest de la France : l'exemple de la vallée de la Seulles (Calvados).



D

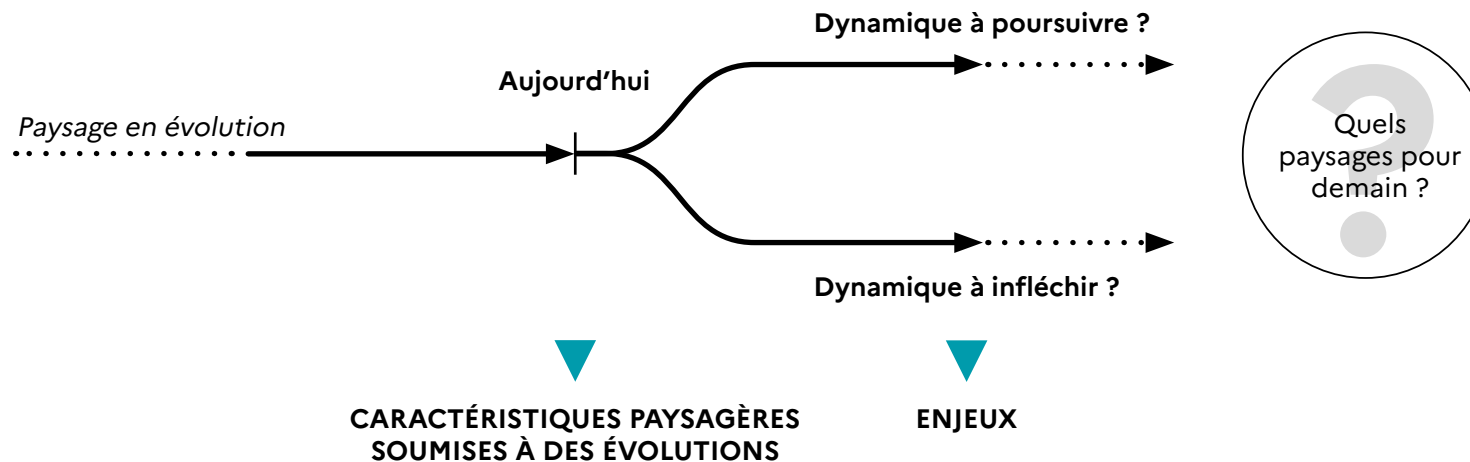
ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGERS

Tournières.

LES DYNAMIQUES, CE QUE L'ON RISQUE DE PERDRE OU QUE L'ON A À GAGNER

- Dynamiques paysagères :
« Les dynamiques paysagères désignent les processus qui ont un effet sur la part matérielle comme sur la part immatérielle des paysages. »
- Qualification des paysages :
« Dans un Atlas de paysages, on entend par qualification des paysages l'étude et la mise en évidence, d'une part, des perceptions et représentations sociales de ces paysages et, d'autre part, de leur évolution et des facteurs d'évolution associés. La qualification des paysages n'a pas pour objet une classification des paysages ni l'établissement d'une hiérarchie entre les différents paysages. Chaque paysage, qu'il soit considéré comme remarquable, du quotidien ou dégradé, doit faire l'objet d'une égale préoccupation dans les politiques du paysage. »
- Enjeux paysagers :
« Les enjeux du paysage désignent les aspects des paysages qui préoccupent les populations soit par leur permanence, soit par leurs changements. La formulation des enjeux permet d'articuler la connaissance des paysages restituée dans un Atlas de paysages avec les actions dans le territoire. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. 2015.



MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 2 ET 3

Série 2 : Les dynamiques. L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **3 Ateliers des Paysages** (A17, A18, A23). Un total de **31 personnes** a participé à la qualification de l'unité paysagère.

Série 3 : Les enjeux. L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **3 Ateliers des Paysages** (A26, A27, A28). Un total de **34 personnes** a participé à la formulation des enjeux de l'unité paysagères.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

Les évolutions paysagères sont issues d'une synthèse des **points de vue des paysagistes** et des **points de vue des acteurs locaux**, recueillis au cours de la deuxième série d'ateliers « Évolutions ». Les enjeux partagés sont issus d'une synthèse des **points de vue des paysagistes** et des **acteurs locaux**, recueillis au cours de la troisième série d'ateliers « Enjeux ». Ils ont été formulés au regard :

- Des dynamiques d'évolution des paysages passées ou en cours, depuis les années 1950 jusqu'à 2000, puis des années 2000 jusqu'en 2023,
- Des dynamiques en cours depuis un temps court, liées au changement climatique et à l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables.

En atelier, les participants ont dû répondre à la question :

« Face au constat des évolutions paysagères, que risque-t-on de perdre et que souhaite-t-on gagner ou préserver ? »

LE PAYSAGE, UN OBJET EN PERPÉTUELLE ÉVOLUTION

Une lecture dynamique des paysages permet de mieux les comprendre, de les **qualifier** et d'**anticiper leurs futures évolutions**, dans l'objectif de se positionner par rapport aux grandes tendances de transformation et d'agir pertinemment, bien éclairé par la **mise en lumière des enjeux**.

Sur une échelle pouvant varier des 70 aux 20 dernières années jusqu'à aujourd'hui, l'analyse des dynamiques paysagères est fondamentale pour nourrir l'Atlas. Elle met en lumière les tendances d'évolution des paysages et de quelle manière ils peuvent évoluer. Elle représente, par conséquent, un point de départ pour la formulation des enjeux, en grande partie cristallisés par les évolutions.

Pour les définir, l'Atlas des paysages du Calvados de 2024 prend appui sur différentes ressources :

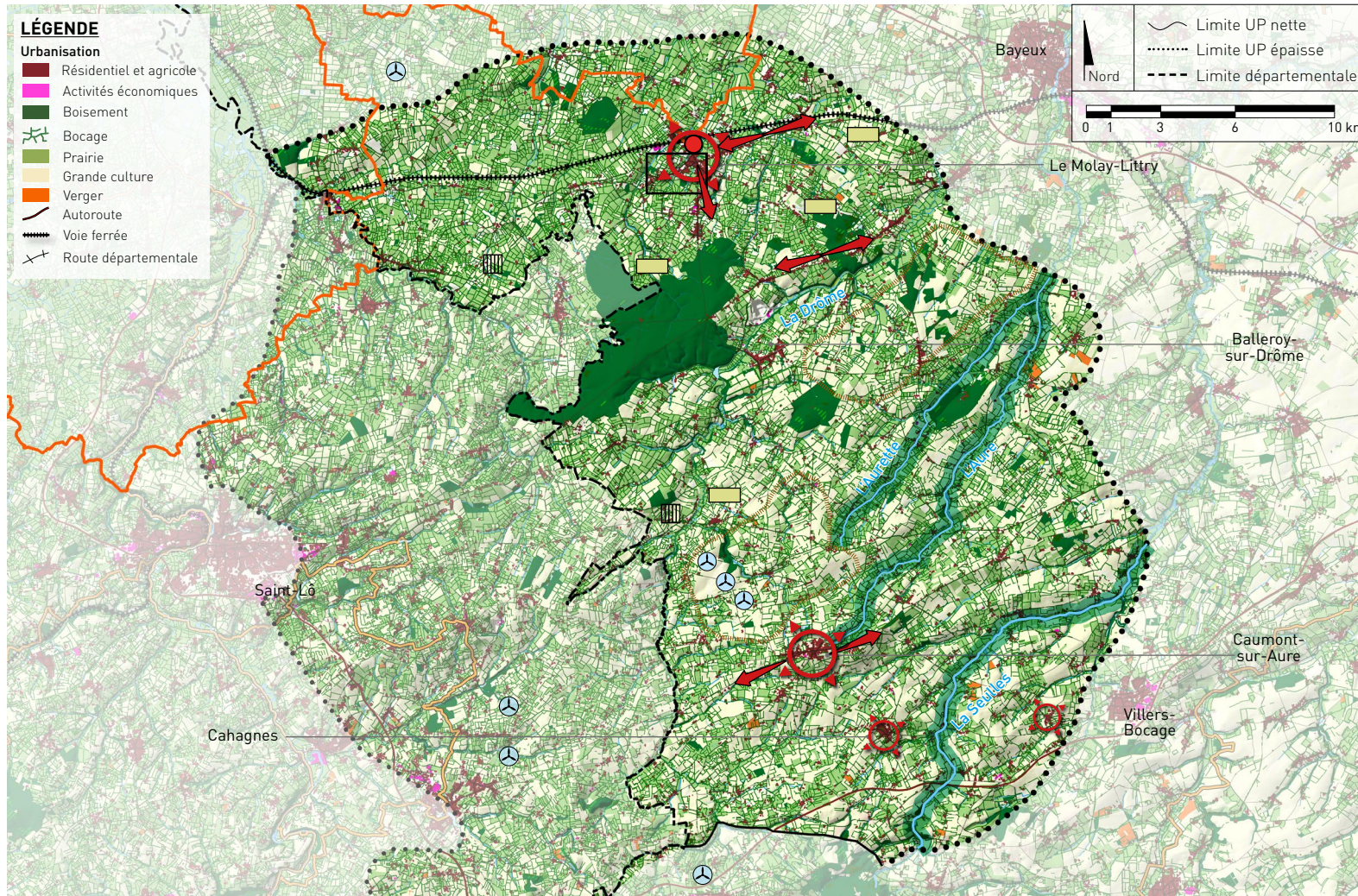
- L'inventaire de 2001,
- Les observations de terrain des paysagistes,
- Des données chiffrées,
- Les points de vue recueillis lors des ateliers de la deuxième série « Évolutions des paysages ».

ENJEUX PAYSAGERS

◀ Pour atteindre l'objectif de **mise à disposition d'une connaissance du territoire et d'aide à la décision** concernant le cadre de vie, l'Atlas part du principe qu'un enjeu est un élément paysager ou une activité constitutive des paysages, à ne pas confondre avec un objectif de qualité paysagère, qui exprime une ambition, ou une action, qui met en œuvre un cap à tenir.

Il s'agira donc, une fois les enjeux saisis par les décideurs locaux, de **concevoir une stratégie globale et transversale**, composée d'**objectifs de qualité paysagère, traduits en actions concrètes** sur les paysages et le territoire.

Ce chapitre répond pleinement aux missions assurées par la DREAL : produire de la connaissance, sensibiliser et émettre des avis dans le domaine du paysage.



Urbanisation / équipements :

- Étalement urbain le long des routes et des crêtes
- Installation de bâtiments agricoles isolés dans les pentes
- Enrichissement des moulins et des biefs
- Installation d'éoliennes

Dynamiques agricoles et environnementales :

- Enrichissement des vallons
- Élargissement des haies bocagères dans les vallons et enrichissement des parcelles pâturées
- Élargissement des boisements au nord de l'unité
- Implantation de vergers hautes-tiges au nord de l'unité
- Remembrement des parcelles pour l'agriculture céréalière au sud
- Arrachage des haies bocagères au sud de l'unité
- Implantation de nouvelles parcelles de maraîchage

INVENTAIRE DES PAYSAGES - 2001

Dynamiques agricoles et environnementales observées

- Agrandissement et regroupement des parcelles
- Suppression et réductions des haies
- Augmentation de parcelles céréalières

Dynamiques urbaines

- Installation de nouvelles fermes et bâtiments d'élevage.
- Installation de quartiers pavillonnaires à proximité des villages

URBANISATION

Dynamiques dominantes (depuis 1950)

- Étalement urbain
- Extension urbaine linéaire

Dynamiques récentes (depuis 2000)

- Densification du bâti (ZAC, réhabilitation du bâti,...)

AGRICULTURE

Dynamiques dominantes (depuis 1950)

- Suppression des haies, ouverture des paysages

Dynamiques récentes (depuis 2000)

- Maraîchage

BOISEMENTS

Dynamiques dominantes (depuis 1950)

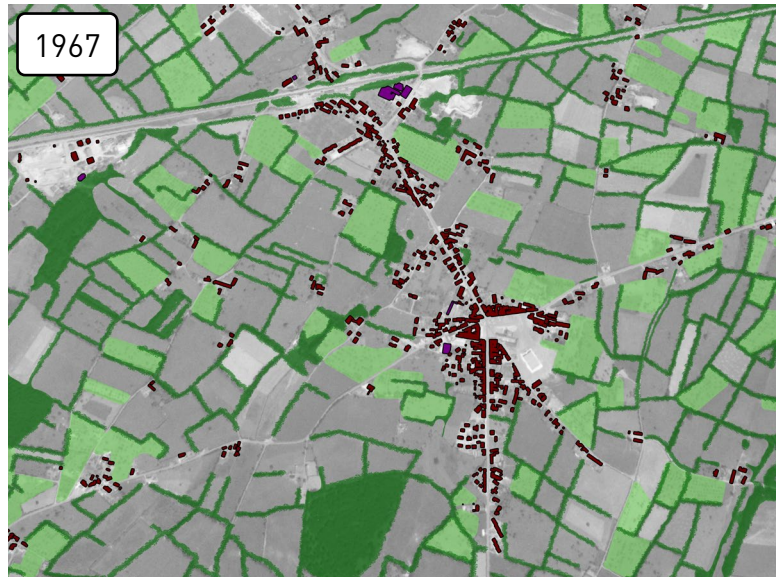
- Épaississement des ripisylves et enrichissement des versants (lacs et rivières)

ÉNERGIE

Dynamiques récentes (depuis 2000)

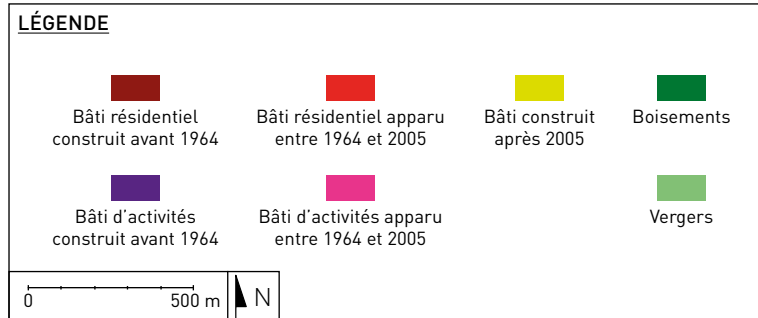
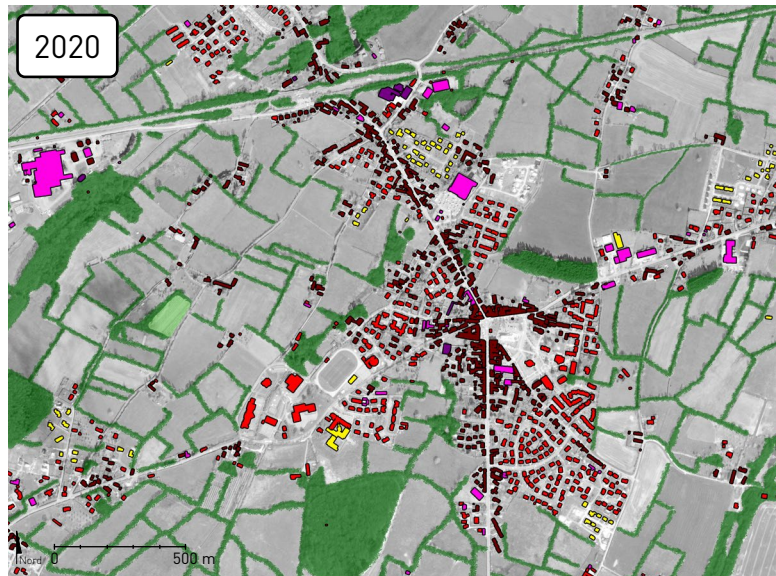
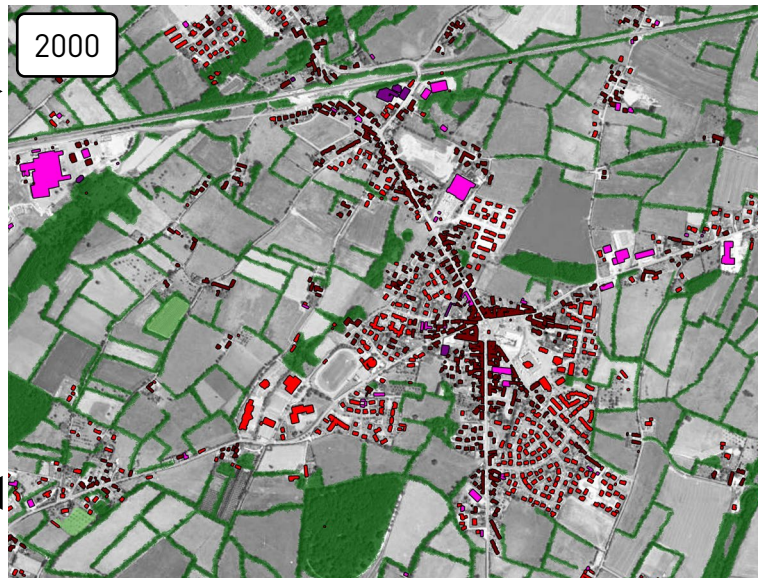
- Parcs éoliens
- Chaufferie bois

Cadrage des reconstructions (pages suivantes)



Évolutions du paysage entre 1965 et aujourd'hui

Le bocage en tableau est une figure emblématique du paysage du Bessin et du Calvados. Les versants en vis-à-vis sont historiquement mis en valeur par les haies qui suivent les courbes de niveau. L'évolution des paysages tend à estomper cette caractéristique.



Évolutions de l'urbanisation

1967 : L'urbanisation de Molay-Littry se concentre sur les voies de communication. De nombreux hameaux et fermes sont positionnés régulièrement dans le bocage.

2000 : Le bâti résidentiel a gagné beaucoup d'espace sur le foncier agricole. La ville s'étend avec de nombreuses maisons résidentielles. À ceci, s'ajoutent de grands bâtiments agricoles pour l'élevage principalement.

2020 : L'urbanisation a peu évolué, seuls quelques bâtiments résidentiels et agricoles se sont insérés dans les dents creuses et en périphérie de ville.

Évolutions de l'agriculture et des boisements

1967 : Les vergers sont très nombreux, équitablement répartis entre les prairies pâturées et les cultures céréalières. Le bocage est compact et dense. Les parcelles sont relativement petites.

2000 : Les vergers disparaissent. Les boisements prennent de l'ampleur. Sur cette partie de l'unité, les haies sont préservées et entretenues.

2020 : Stabilité des motifs végétaux.

>> Les villages sur les plateaux, étirés le long des axes de communication se densifient. Les maisons individuelles resserrées dans des hameaux et sur les crêtes des plateaux s'étendent davantage sur les coteaux et sur la totalité du territoire. La densité du bocage est variable en fonction de l'emplacement, au nord ou au sud de l'unité.

PAYSAGES EN ÉVOLUTION, PAYSAGES EN DÉBATS

Les citations suivantes relatent certains échanges tenus lors des ateliers et des comités techniques. Il ne s'agit pas d'une restitution exacte, mais d'une **mise en scène de propos choisis**, dont les sujets restent parfaitement fidèles aux discussions des ateliers. De plus, les sujets traités ne sont pas exhaustifs, une sélection a été effectuée en interne. D'autre part, les noms cités dans les verbatims issus des ateliers sont totalement fictifs.

RÉSULTATS DES ATELIERS : SÉRIE 3

Ces échanges illustrent différents points de vue et représentations sociales pouvant exister à propos d'une évolution paysagère. Aucun des avis n'est erroné, mais les points de vue peuvent diverger sur les attentes en matière de paysage, révélant la diversité des points de vue qui peuvent façonner les paysages.

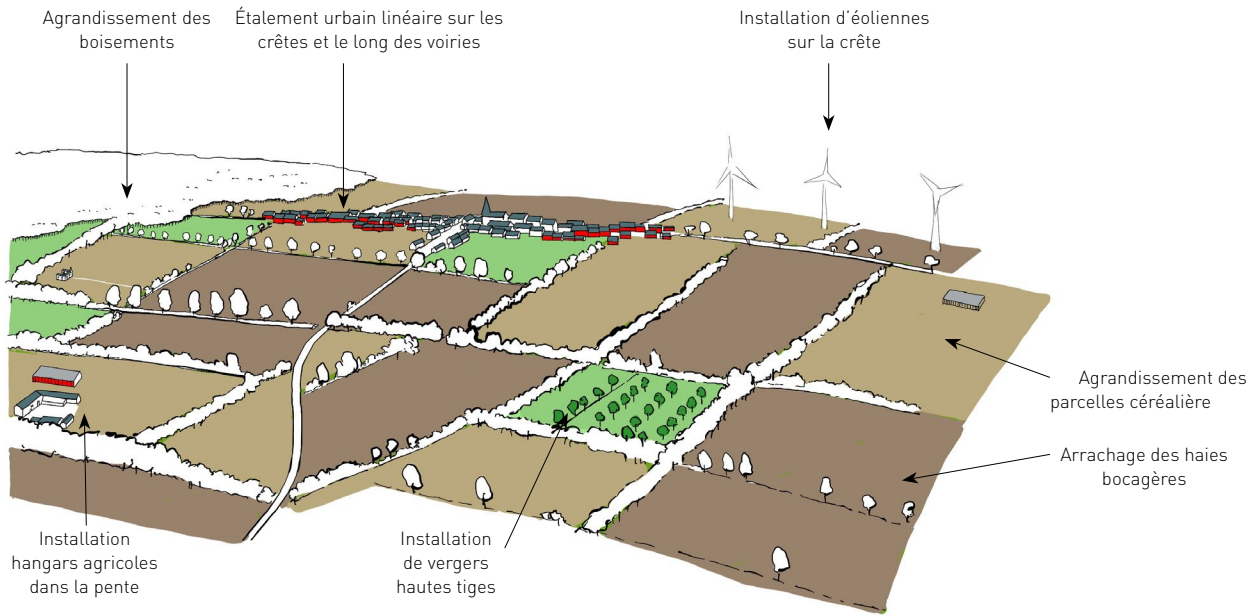
Ah oui dans le département les haies ont très fortement diminuées sur les cinquante dernières années. Les arrachages ont modifié nos paysages quotidiens. Avant, notre campagne était tramée, les paysages étaient dessinés par les haies. Mais ces modifications sont liées au remembrement et à l'augmentation de la taille des exploitations.

Face à cette dynamique générale, nous avons fait le choix de replanter. L'année dernière nous avons lancé un projet de replantation d'une haie sur l'entrée du village. Ce projet est complet. Les plantations structurent l'entrée du village, elles permettent d'ombrager une piste cyclable toute neuve et de minimiser l'impact visuel sur le nouveau lotissement, juste derrière. En plus les arbres ont été plantés par les enfants de l'école. Aujourd'hui tout le monde est content.

La trame bocagère est un élément patrimonial partagé et reconnu sur le territoire. Cependant les essences plantées il y a 50 voire 100ans ne sont plus adaptées au nouveau contexte climatique.

C'est vrai que ces initiatives sont très intéressantes et mériteraient d'être largement développées. Aujourd'hui sur la communauté de communes vous êtes les seuls à l'avoir fait alors bravo ! Mais les projets de replantation des haies bocagères sont encore trop ponctuels. C'est facile pour moi de critiquer mais il aurait peut-être fallu prolonger cette haie le long du champ jusqu'à la rivière. Aussi, j'apporterais un gros point de vigilance sur la nature des essences plantées. La trame bocagère historique patrimoniale est définie par les essences qui composent la haie. Les haies de hêtres, de frênes ou de prunelliers n'ont pas du tout la même allure ! Aussi, il est nécessaire de repenser la palette végétale au regard du changement climatique.





Dynamiques de l'urbanisation :

- L'urbanisation linéaire des villages sur les lignes de crêtes forme des horizons construits dans le paysage. Cette urbanisation linéaire est aussi visible le long des routes départementales. La qualité urbaine de ces villages tient dans la concentration dense des bâtiments autour du clocher.

- Dans la pente, les bâtiments agricoles sont visibles par leurs grandes tailles et leurs caractéristiques architecturales banalisantes. Les bâtiments sont souvent isolés dans les parcelles de prairies.

- Sur les crêtes des éoliennes prennent une place importante dans le paysage local.

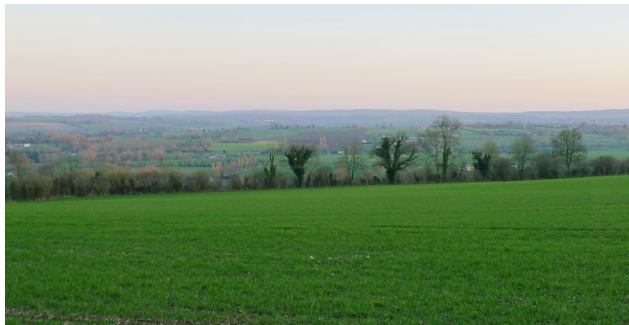
Dynamiques agricoles et environnementales :

- Au nord de l'unité le bocage particulièrement dense a tendance à s'élargir et à s'étendre sur une partie des parcelles en prairies.

- Les boisements au nord de l'unité gagnent de l'espace sur les parcelles agricoles.

- De nouveaux vergers de hautes-tiges s'implantent au nord de l'unité.

- Les parcelles céréalières prennent une place importante au sud. Les parcelles s'agrandissent et les haies bocagères disparaissent.



Agrandissement des parcelles céréalières. Livry



Urbanisme linéaire soulignant la crête. Caumont-l'Éventé



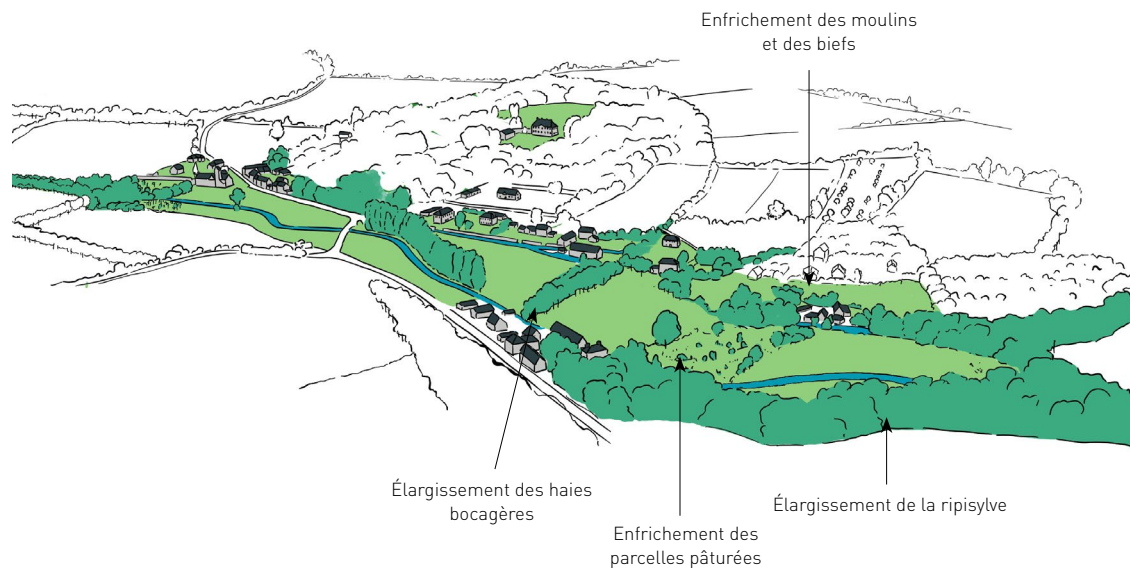
Arrachage des haies entre les parcelles au sud de l'unité. Launay



Les bâtiments agricoles très visibles dans les parcelles agricoles suivant les courbes de niveau. Cahagnes

ENJEUX DU BOCAGE EN TABLEAUX

Le patrimoine bâti et le petit patrimoine des bourgs et des hameaux	Le territoire dispose d'éléments patrimoniaux bâtis de qualité, comme les bourgs, les hameaux, les fermes-manoirs et les châteaux bessinois situés principalement sur les cimes et offrant des points de vue remarquables. Face à l'étalement linéaire des constructions le long des voies de circulation, et au développement des bâtiments agricoles neufs, les éléments patrimoniaux sont-ils des supports pertinents de projet d'aménagement ? Souhaite-t-on poursuivre la transmission de la mémoire locale ou préfère-t-on tourner les pages de l'Histoire ? Comment associer la valorisation des éléments bâtis patrimoniaux et des points de vue ?
La vitalité des bourgs dans le sud de l'unité	La partie sud du Pays bessinois est un vaste territoire éloigné, des grands pôles d'activité, composé de hameaux ou villages de petites tailles, souvent dépourvus de commerces ou d'activités culturelles. Les bourgs situés dans ce secteur comme Le Molay-Littry, Balleroysur-Drôme, Caumont-sur-Aure ou Cahagnes souffrent d'une perte de dynamisme. Face à ce constat les projets de revitalisation des centres sont-ils envisageables ? Sur quelles ressources locales faut-il se baser pour retrouver un dynamisme perdu ? Est-il possible d'envisager l'implantation de nouvelles activités ? et de nouveaux logements ?
La trame bocagère et son adaptation au réchauffement climatique	Les haies bocagères sont porteuses de qualité environnementale, génératrices de biodiversité et d'aménités pour les territoires. Dans le bocage en tableaux, les essences des haies et leur mode de gestion, moins régulier, ont évolué. Le délitement du maillage bocager et le retournement des prairies en terres labourables modifient la lisibilité des caractéristiques paysagères locales. Faut-il reconstituer le maillage d'un bocage disparu ? Les collectivités doivent-elles encourager les agriculteurs à entretenir les haies pour leur fournir un revenu complémentaire ? La production de bois permettrait-elle d'alimenter les chaufferies bois à proximité ? Doit-on envisager une nouvelle typologie de haies bocagères, incluant un renouvellement des essences adaptées au contexte climatique ?
Les prairies du bocage en tableaux	Les prairies constituent un élément clé de la production de biodiversité, de la diversité paysagère, et des caractéristiques paysagères locales. Elles sont aussi un piège à carbone très efficace dans le contexte de réchauffement climatique. Partie intégrante du bocage en tableaux du Bessin, les prairies revêtent également un caractère fortement patrimonial. Souhaite-t-on les maintenir ou bien faire évoluer ces paysages ? Peuvent-elles représenter un support de projet de territoire ? L'image du Bessin, semblant immuable, peut-elle évoluer pour laisser la place à une nouvelle image, dessinée par les grandes cultures céréalières ?
Les pré-vergers de haute-tige	Voués à une activité privée devenue difficilement rentable aujourd'hui, quel avenir prévoir pour les pré-vergers de haute-tige ? Doit-on soutenir l'activité pour des raisons symbolique, emblématique et patrimoniale ? Peut-on envisager des partenariats entre les collectivités et des structures privées pour maintenir ce motif paysager si chargé d'histoire ?
L'ouverture visuelle du bocage sur le grand paysage	La valeur paysagère du bocage en tableaux est en partie due aux ouvertures visuelles sur le grand paysage qu'offrent les coteaux bocagers. Face au développement de la végétation, spontanée ou anthropique, les ouvertures peuvent être perturbées, coupées voire fermées. Les ouvertures visuelles doivent-elles faire l'objet de projets de valorisation spécifique ? Peuvent-elles constituer des éléments structurants pour guider de futures mesures de gestion des milieux naturels, orienter de futurs projets d'urbanisation ou influencer le futur tracé d'itinéraires de mobilités douces ?
La composition des énergies renouvelables avec les paysages	Dans un contexte de développement des énergies renouvelables, les projets d'implantation de parcs éoliens ou photovoltaïques, de chaufferies bois ou de méthaniseurs à injection proposent des compositions plus ou moins menaçantes pour la qualité des paysages. Dans le bocage en tableaux du Bessin, les éoliennes installées sur les lignes de crêtes, encore en faible quantité, représentent aujourd'hui des repères paysagers. Comment concilier le développement des énergies renouvelables avec la qualité paysagère ? Peut-on éviter la saturation paysagère en implantant de nouveaux parcs éoliens ?



Dynamiques de l'urbanisation :

- Le système des moulins, des canaux et des retenues d'eau n'est plus utilisé comme avant. Les biefs et les moulins ont tendance à s'enrichir.

Dynamiques agricoles et environnementales :

- Au même titre que les moulins tombent en désuétude, les vallons boisés qui ne sont plus autant utilisés dans l'économie locale, ont tendance à s'enrichir.

- Les haies bocagères s'élargissent dans les vallons et prennent le pas sur les parcelles pâturées.



Enrichissement des moulins et des vallons, Cartigny-l'Épinay.



Enrichissement des prairies pâturées, Bernesq.



Densification de la ripisylve, Caumont-l'Éventé.



Fermeture des vallons, Cormolain.

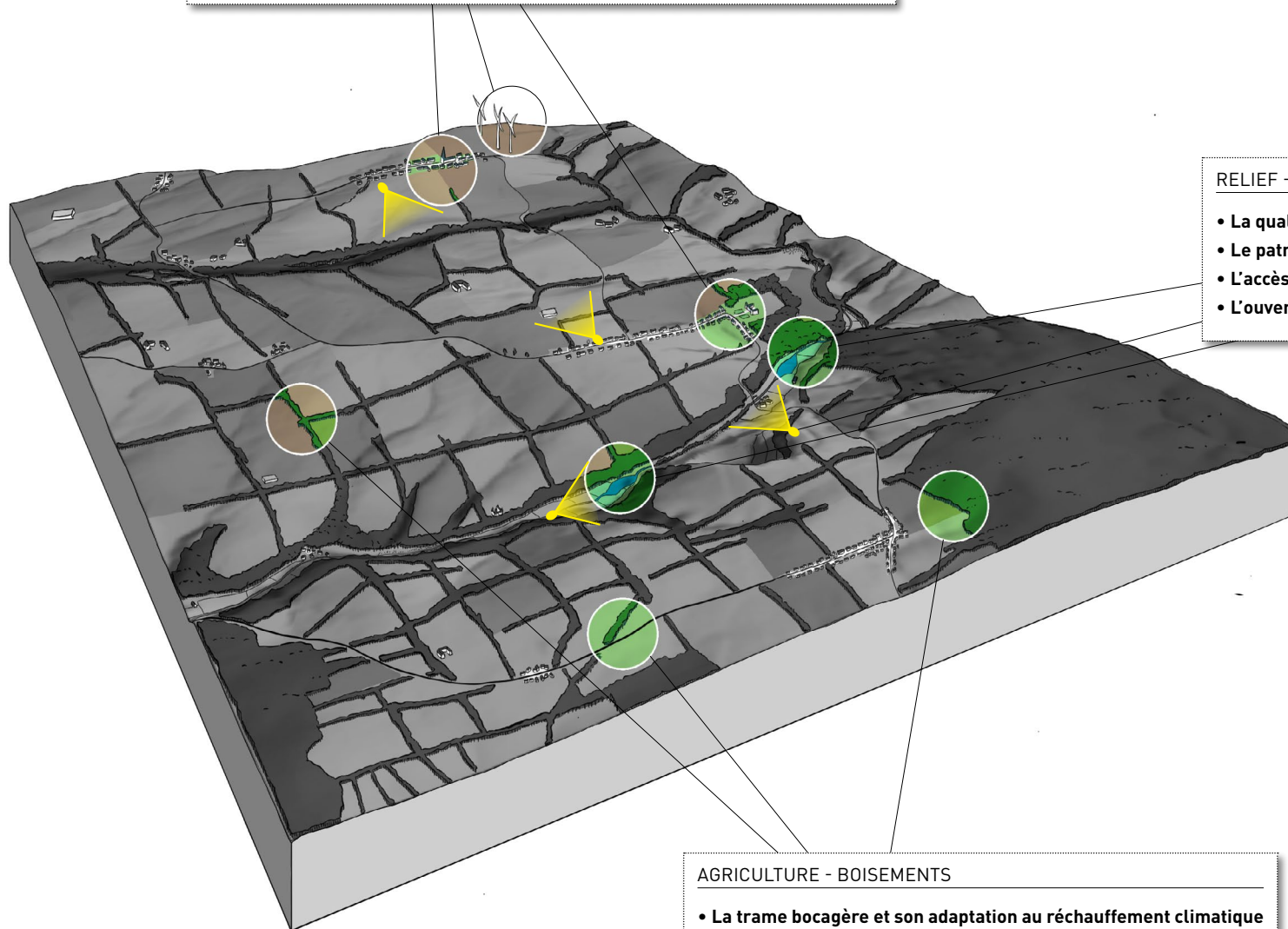
ENJEUX DES VALLONS BOISÉS INTIMES

<p>Le patrimoine hydraulique et le patrimoine bâti</p>	<p>Les vallons du territoire regorgent d'éléments patrimoniaux de qualité, dont la visibilité diminue avec le développement des boisements et de l'abandon. Les ponts, les petits barrages et les ouvrages autour de l'eau, les moulins et les biefs sont les témoins d'une activité dense.</p> <p>Doit-on considérer ces emblèmes de la mémoire locale comme des supports potentiels de projets, ou préfère-t-on les « mettre sous cloche » pour les pérenniser ? Certains lieux emblématiques, fortement producteurs de représentations socioculturelles et de paysages constituent des éléments remarquables du patrimoine local et d'attractivité pour le territoire. Ces lieux peuvent-ils trouver des synergies entre eux et avec le territoire ? Pourraient-ils s'inscrire dans un projet de territoire global ?</p>
<p>La qualité paysagère et environnementale des prairies humides</p>	<p>Les prairies et les zones humides constituent un élément clé de la production de biodiversité, de la diversité paysagère, d'autant plus dans un contexte où elles sont diminuées par l'enrichissement et le développement des boisements. Elles sont aussi un piège à carbone très efficace et les zones humides représentent des réservoirs d'eau naturels très importants dans le contexte de réchauffement climatique. Tapissant les fonds de vallons boisés et intimes du Bessin, les prairies revêtent un caractère patrimonial. Souhaite-t-on les maintenir, les abandonner ou bien faire évoluer ces paysages ? Comment stimuler la remise en état des zones humides dégradées ou disparues, comme outil d'un modèle agricole plus résilient ?</p>
<p>L'accès aux espaces naturels et la sensibilisation du public</p>	<p>Les vallons boisés et intimes du Bessin offrent des milieux abritant la faune et de la flore locale, notamment reconnus au titre des habitats naturels. Les ripisylves et leurs abords constituent une trame écologique qui structure les paysages. L'épaississement des boisements rivulaires participe à créer le caractère naturel des paysages recherché par les visiteurs.</p> <p>D'autre part, les cours d'eau sont des lieux attractifs, moteurs d'aménités et d'activités de loisirs, et des outils permettant la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux. Souhaite-t-on valoriser le patrimoine naturel du Bessin en rendant les milieux naturels plus accessibles ? Ce patrimoine naturel peut-il constituer un moteur d'attractivité et de développement du territoire ?</p>
<p>L'ouverture visuelle des coteaux sur les paysages des vallons</p>	<p>La valeur paysagère des vallons boisés et intimes est en partie due aux ouvertures visuelles sur le grand paysage, qu'offrent les coteaux pâturés et cultivés. Dans le contexte largement boisé du bocage en tableaux du Bessin, et face au développement de la végétation, spontanée ou anthropique, les ouvertures sont perturbées, coupées voire fermées. Les ouvertures visuelles doivent-elles faire l'objet de projets de valorisation spécifique ? Peuvent-elles constituer des éléments structurants pour guider de futures mesures de gestion des milieux naturels, orienter de futurs projets d'urbanisation ou influencer le futur tracé d'itinéraires de mobilité douce ?</p>

LES ENJEUX DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE

URBANISATION - ÉQUIPEMENTS

- Le patrimoine bâti et le petit patrimoine des bourgs et des hameaux
- La vitalité des bourgs dans le sud de l'unité
- La composition des énergies renouvelables avec les paysages



RELIEF - HYDROGRAPHIE

- La qualité paysagère et environnementale des prairies humides
- Le patrimoine hydraulique et bâti lié à l'eau
- L'accès aux espaces naturels et la sensibilisation du public
- L'ouverture visuelle des coteaux sur les paysages des vallons

AGRICULTURE - BOISEMENTS

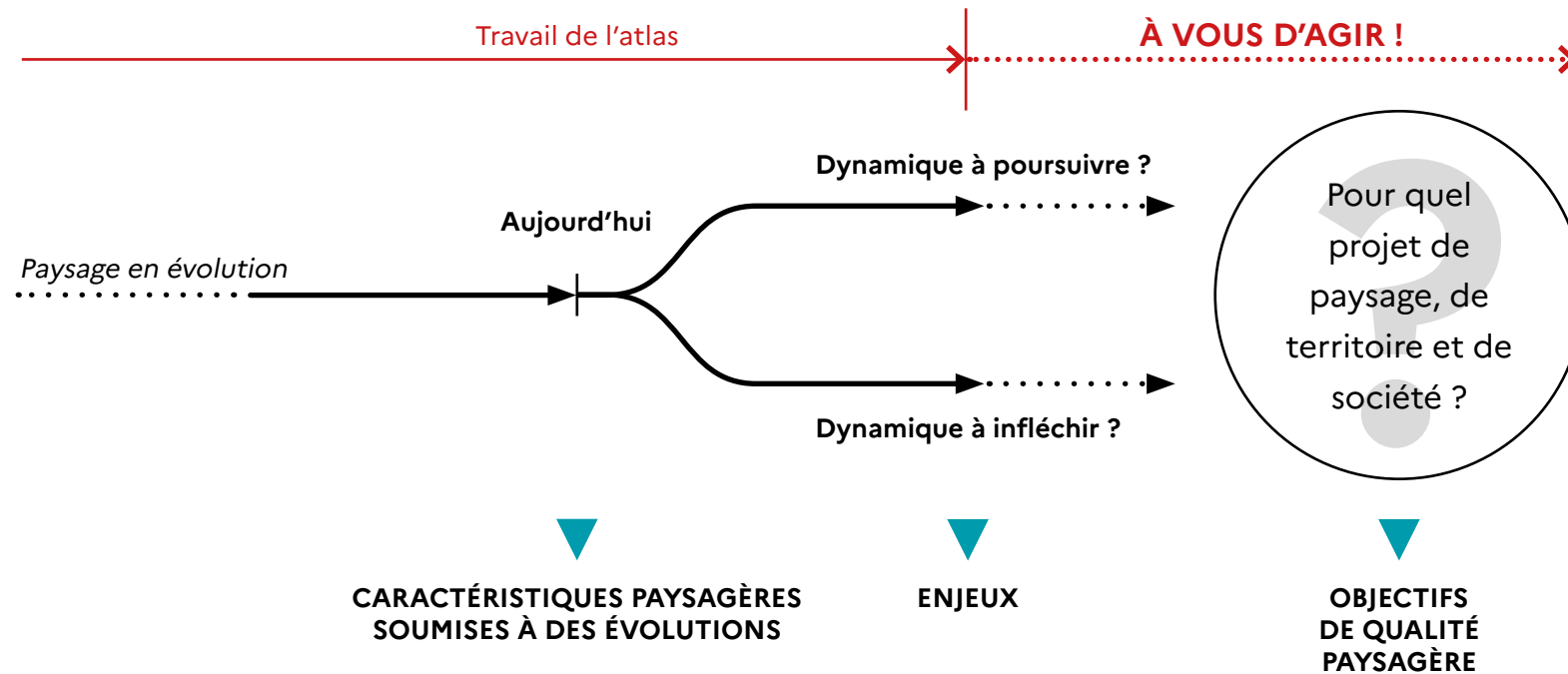
- La trame bocagère et son adaptation au réchauffement climatique
- Les prairies du bocage en tableaux
- Les pré-vergers de haute-tige

ET MAINTENANT ?

Ce livret vous fournit une connaissance précise des paysages de l'unité paysagère, de leurs caractéristiques, de leurs évolutions et de leurs enjeux, tels que définis collectivement et partagés par les acteurs du territoire.
Forts de cette connaissance des paysages, il s'agit maintenant de vous en saisir pour agir sur le territoire en s'appuyant sur le paysage.

Décideurs : ce rôle vous revient, notamment en définissant des objectifs de qualité paysagère.

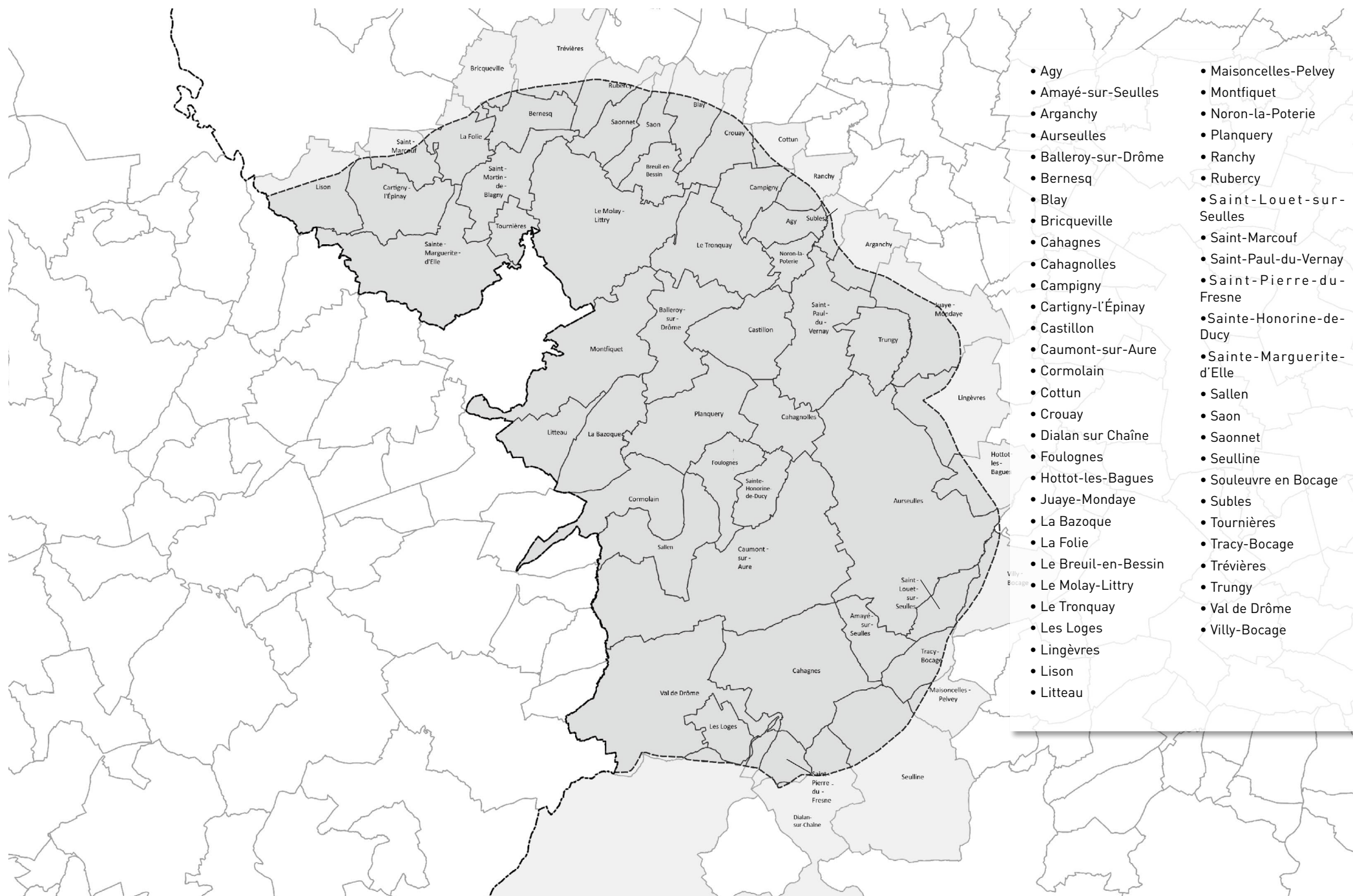
Le projet d'aménagement, de paysage et de territoire, pour devenir opérationnel, peut s'appuyer sur différents outils existants adaptés à vos besoins... À vous d'agir !



QUELQUES OUTILS MÉTHODOLOGIQUES POUR CONTINUER...

- Plans de paysage
- Observatoires photographiques des paysages
- Chartes architecturales et paysagères
- Cahiers de recommandations architecturales et paysagères
- Classements et inscriptions de sites patrimoniaux
- Inscription au Patrimoine mondial
- PADD / OAP des PLU
- Documents d'urbanisme et d'environnement
- Projets d'aménagement
- Etc.

LES COMMUNES DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE





Les Hauts Vents

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Normandie

2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex
Tél. 02 35 58 53 27

1, rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1
Tél. 02 50 01 83 00

Avec la
participation de



**PRÉFET
DU CALVADOS**

Liberté
Égalité
Fraternité



Atelier PASSEURS
Paysagistes

Paysage et participation citoyenne



**environnement
& société** | Sociologie
Urbaine